FRC.1.25695 d
27
Case
FRC
23105

J'ai ſervi le Roi pendant cinq années avec un zele auquel je n'ai jamais connu de bornes : les devoirs que je m'étois impoſés étoient l'unique objet de mes inquiétudes ; & les intérêts de l'Etat, devenus ma paſſion, occupoient toutes les facultés de mon eſprit & de ma penſée. Contraint à me retirer par une réunion de circonſtances ſingulieres, j'ai conſacré mes forces à compoſer un ouvrage pénible, & dont il me ſemble qu'on a reconnu l'utilité. J'entendois dire avec plaiſir qu'une partie des idées d'adminiſtration qui m'avoient été ſi cheres, formoient la baſe des projets qui devoient être ſoumis à l'aſſemblée des Notables ; & je rendois hommage aux vues bienfaiſantes de Sa Majesté. Enfin, ſatisfait de la carriere que j'avois parcourue, & quelquefois content des tributs que j'avois offerts à la choſe publique, je vivois heureux & paiſible, & occupé, comme on le verra peut-être, de méditations qui m'éloignoient de plus en plus des troubles de la vie. Telle étoit ma ſituation, lorſque tout-à-coup je me ſuis vu attaqué, ou, pour mieux dire, aſſailli de la maniere la plus injuſte & la plus étrange. M de

THE NEWBERRY
LIBRARY

Calonne, jugeant à propos de placer à une distance éloignée les causes de l'état présent des finances, n'a pas craint, pour remplir ce but, de recourir à des moyens dont peut-être il se fera tôt ou tard quelque reproche. Il a déclaré, dans un discours répandu maintenant par toute l'Europe, que le *Compte rendu* à Sa Majesté en 1781 étoit si extraordinairement erroné, qu'au lieu de l'excédant présenté par ce Compte, il y avoit, à la même époque, un *déficit* immense. Je doute que jamais, non, jamais il y ait eu une assertion publique aussi légèrement hasardée; & ce qui doit paroître également surprenant, c'est le refus constant qu'a fait M de Calonne de s'éclairer, quand il en étoit encore temps; c'est la crainte qu'il a montrée d'apercevoir la vérité trop distinctement, & de n'avoir plus aucune couleur à donner à son injuste conduite. Cette réflexion m'oblige nécessairement à commencer par rendre publique la correspondance que j'ai eue avec M. de Calonne peu de temps avant l'assemblée des Notables.

Lettre de M. Necker *à M.* de Calonne.

Du 29 Janvier 1787.

« Le bruit s'étant répandu, Monsieur, » que, dans votre Discours à l'assemblée » des Notables, vous aviez intention d'ac- » cuser d'inexactitude tous les comptes » qui ont été donnés au Roi de l'état de » ses finances, inculpation qui compren- » droit nécessairement celui que j'ai rendu » à Sa Majesté en 1781, je témoignai » sur le champ à M. le Maréchal de Cas- » tries l'impression que je devois ressentir » d'une semblable insinuation; & je priai » ce Ministre de vous demander si ce bruit » avoit quelque fondement; votre réponse, » Monsieur, telle que M. de Castries me » l'a rendue, me laissant dans l'incertitude, » & les mêmes discours se renouvellant, » je crois de mon devoir & de mon hon- » neur de vous confirmer par écrit ce que » M. le Maréchal de Castries vous a déjà » dit de ma part: c'est qu'ayant donné l'at- » tention la plus scrupuleuse à la confec- » tion du Compte que j'ai rendu au Roi en » 1781, je le tiens pour parfaitement juste; » & comme j'ai rassemblé, dans le temps, » les pieces justificatives de tous les arti-

» cles qui en étoient ſuſceptibles, je me » trouve heureuſement en état de prêter à » la vérité toute ſa force. Je crois donc, » Monſieur, être en droit de vous demander, ou de n'altérer d'aucune maniere » la confiance due à l'exactitude de ce » Compte, ou d'éclairer vos doutes en me » les communiquant ; & je le fais avec d'autant plus d'inſtance, que mon intérêt, » dans cette occaſion, n'eſt pas ſéparé des » conſidérations générales qui doivent fixer » l'attention du Miniſtre des finances ; car » on ne ſauroit douter que la ſanction » accordée par le Roi au Compte que je » lui rendis en 1781, ne ſoit d'autant plus » digne de reſpect, qu'elle a été pendant » long-temps la baſe de la confiance publique.

» J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. « M. de Caſtries m'a donné connoiſſance, Monſieur, de la ſeule objection que vous lui ayez faite ; elle eſt bien » aiſée à détruire : mais j'attendrai, pour » la diſcuter, de ſavoir de vous-même, » Monſieur, le degré d'importance que » vous y attachez ».

Réponſe de M. de Calonne *à M.* Necker.

Du 30 Janvier 1787.

« Je ſuis étonné, Monſieur, que ce » que j'ai répondu à M. le Maréchal de » Caſtries, lorſqu'il m'a fait, de votre » part, la même demande, qui eſt l'objet » de la lettre que votre courier vient de » m'apporter, n'ait pas détruit l'impreſ- » ſion qu'ils vous ont faite des bruits qui » me ſuppoſent une intention que je n'ai » pas. Perſonne ne peut prévoir ce que je » dirai dans l'Aſſemblée des Notables; » mais ceux qui me connoiſſent ſavent » qu'il n'eſt pas dans mon caractere *d'ac-* » *cuſer, d'inculper, d'altérer* .... (1). La » maniere dont je me ſuis toujours ex- » primé ſur ce qui vous concerne & ſur » vos opérations, ne permet pas qu'on » m'impute une pareille diſpoſition à votre » égard. J'ai aſſuré M. le Maréchal de » Caſtries que je n'avois nulle envie d'at- » taquer le Compte que vous avez rendu » au Roi en 1781, & que j'éviterois d'en » parler. Vous voulez que, ſi j'ai des dou-

(1) C'eſt dans la lettre même de M. de Calonne que ces mots étoient ſoulignés.

A tes, je les éclaire en vous les communi-
» quant ; mais je n'en ai point : le travail
» que j'ai été obligé de faire m'a fourni
» des preuves inconteſtables. Le Roi ayant
» voulu prendre une connoiſſance appro-
» fondie de la ſituation de ſes finances,
» j'ai dû, pour remplir ſes intentions,
» lui rendre compte du *déficit* annuel, de
» ſes cauſes, de ſon origine & de ſes pro-
» grès depuis le moment de ſon avénement
» au trône juſqu'à préſent. J'en ai formé
» le tableau d'après les comptes effectifs
» de chaque année, qui ſeuls peuvent faire
» connoître la réalité ; & ſi je n'ai pu diſ-
» ſimuler au Roi qu'ils ne s'accordoient
» pas avec les états de ſituation qui lui
» avoient été remis à différentes époques
» par les Miniſtres de ſes finances, loin
» d'accuſer aucun d'eux d'avoir manqué
» de ſoins dans la confection de ces états,
» j'ai expliqué à SA MAJESTÉ ce qui rend
» très-difficile de faire une application juſte
» & diſtincte des recettes & dépenſes pour
» chaque année, de former des états de
» ſituation tels qu'ils puiſſent cadrer avec
» les comptes effectifs qui ſe rendent poſ-
» térieurement, & de préſenter une ba-
» lance exacte pour une année ordinaire.
» SA MAJESTÉ a tout vu, tout examiné,

» tout comparé ; ELLE s'eſt fait remettre
» toutes les pieces juſtificatives : & par
» le travail très-conſidérable auquel ELLE
» a bien voulu ſe livrer, ELLE s'eſt con-
» vaincue d'avoir acquis une connoiſſance
» certaine du *déficit* qui a toujours exiſté,
» & de celui qui exiſte aujourd'hui. Voilà,
» Monſieur, la marche que j'ai ſuivie ;
» elle eſt ſimple, elle m'a été preſcrite
» par le devoir, & il ne s'y eſt mêlé au-
» cun autre ſentiment.

» J'ai l'honneur d'être, &c.

Autre lettre de M. Necker *à M.* de Calonne.

Du 7 Février 1787.

» J'ai différé, Monſieur, de répondre
» à la lettre que vous m'avez fait l'hon-
» neur de m'écrire, afin de ne pas vous
» préſenter un nouvel objet d'attention
» dans un temps où l'état de votre ſanté
» exigeoit tous vos ſoins.

» Je dois me contenter, Monſieur, des
» aſſurances que vous avez bien voulu me
» donner relativement à l'Aſſemblée des
» Notables ; mais je ne puis être indif-
» férent à ce que vous me dites d'une diſ-
» cordance générale entre les états four-
» nis au Roi par tous vos prédéceſſeurs,

» & ceux que vous lui avez préſentés, » puiſque cette aſſertion comprend néceſ- » ſairement le Compte que j'ai rendu à » SA MAJESTÉ en 1781. Vous n'avez, » Monſieur, pour arriver à la vérité, » aucun moyen que je n'aie eu, & dont » je n'aie fait uſage : & comme j'attache » un prix infini à avoir juſtement obtenu » & la confiance du Roi & l'eſtime pu- » blique, permettez-moi de vous confir- » mer la propoſition que je vous ai faite; » ou ſi vous perſiſtez à ne vouloir point » diſcutez l'exactitude du *Compte rendu*, » je vous offre avec bien moins d'avantage » de ſituation que vous n'avez, Monſieur, » de diſcuter vos propres calculs, & je » ne crains point d'aſſurer d'avance que » ſi les baſes dont vous avez fait choix » ſont juſtes, & ſi les dépouillemens qu'on » a faits par vos ordres ſont exacts, les » réſultats de votre travail devront s'ac- » corder avec le mien. Obſervez, Monſieur, » que c'eſt uniquement la partie de vos » comptes relative à mon adminiſtration, » que je vous propoſerois de me commu- » niquer, époque qui ne peut rien préſen- » ter dont je n'aie déjà connoiſſance.

» J'ai l'honneur d'être, &c.

M. Necker n'a pas reçu de réponſe à cette lettre.

Billet de M. de Calonne *à M.* Necker.

Du 28 Février 1787.

« M. de Calonne, qui n'a point oublié » que M. Necker eut la bonté de lui en- » voyer un exemplaire de ſon *Compte* » *rendu*, le jour qu'il parut, à l'honneur » de lui adreſſer un exemplaire du diſcours » qu'il a prononcé à l'Aſſemblée des No- » tables. M. Necker verra qu'il n'a dit, » ainſi qu'il le lui avoit annoncé, ſur le » *déficit* des temps qui l'ont précédé, que » ce qu'il étoit forcé de dire, & qu'il » n'a fait aucune mention expreſſe du » *Compte rendu* ».

Je n'ai fait aucune réponſe à un billet où, par un jeu amer, M. de Calonne juge à propos d'adreſſer ſon diſcours à la perſonne du monde qui doit en être la plus bleſſée, & où il ſe fait encore valoir de n'avoir pas prononcé les mots de *Compte rendu*, tandis qu'il déſigne ce Compte de la maniere la plus formelle, & l'attaque de toutes parts; mais il ſe ſouvenoit que récemment, & par la lettre dont j'ai donné copie, il avoit cherché à m'inſpirer de la confiance dans ſes intentions; & il vouloit,

dans un ſi petit eſpace de temps, être d'accord avec lui-même.

Il n'eſt perſonne qui ne puiſſe ſe faire aiſément l'idée de l'impreſſion que j'ai reſſentie en liſant la partie du Diſcours de M. de Calonne, qui concerne le Compte public que j'ai rendu à SA MAJESTÉ, comme Directeur-Général de ſes Finances. Etre préſenté au Roi, à la Nation, à l'Europe, à la Poſtérité, comme un homme qui s'eſt ſervi de la diſſimulation la plus condamnable, pour obtenir une confiance qui n'étoit point méritée ; être obligé par conſéquent de reſtituer la récompenſe de ſes travaux, en renonçant à l'eſtime publique; n'avoir plus été qu'un adroit Politique, & s'être montré tel, non dans les ſentiers obſcurs d'une négociation où chacun ſe tient ſur ſes gardes, mais à la face de l'Europe, mais en feignant de vouloir tout attendre du reſpect dû à la franchiſe & à la vérité d'un grand Monarque, & en profanant ainſi par un faux culte les plus nobles de toutes les vertus..... Je frémis en proférant ces paroles.

Rien ne peut égaler l'agitation dans laquelle j'ai vécu depuis la lecture du Diſcours de M. le Contrôleur-Général; excité, retenu tour à tour par toutes ſortes de

considérations, j'hésitois sur le moment où je devois à tout prix publier ma défense, lorsque j'appris la dénonciation préeise faite par M. de Calonne au grand Comité des Notables tenu chez MONSIEUR, frere du Roi; & animé par l'espérance de pouvoir être entendu dans les mêmes lieux où mon administration avoit été si outrageusement inculpée, je pris la liberté d'écrire au Roi la lettre suivante.

COPIE *de la lettre de* M. Necker *au* ROI.

Du 6 Mars 1787.

SIRE,

« Je supplie VOTRE MAJESTÉ de » daigner lire la correspondance dont je » joins ici une copie; VOTRE MAJESTÉ » verra tout ce que j'ai fait pour prévenir » que M. de Calonne, par aveuglement » ou par un mouvement de passion contre » moi, ne se rendît coupable d'une injustice » éclatante, & ne me contraignît, de cette » maniere, à sortir de ma vie paisible & » retirée, pour me livrer à l'agitation d'une » défense publique. Tous mes soins ont » été inutiles; M. le Contrôleur-Général

» n'a pas jugé à propos de s'éclairer, il » n'a pas jugé à propos d'entrer en aucune » explication, ni avec moi, ni avec M. » le Maréchal de Castries; & par un con- » traste inoui, il s'est permis cependant » d'annoncer à l'Assemblée des Notables, » qu'il y avoit en 1781, époque du *Compte* » *rendu*, une différence immense entre » les revenus ordinaires & les dépenses » ordinaires de VOTRE MAJESTÉ. M. le » Controleur-Général vient de confirmer » la même assertion dans le grand Comité » qui s'est tenu chez MONSIEUR; & il a » de plus donné à cette assertion une con- » sistance précise, en articulant que la » différence étoit de cinquante-six millions » en *déficit*.

» Je serois l'homme du monde le plus » digne de mépris, si une pareille incul- » pation avoit le moindre fondement; je » dois la repousser au péril de mon repos » & de mon bonheur; & je viens supplier » humblement VOTRE MAJESTÉ de vou- » loir bien me permettre de paroître devant » mon accusateur public, ou à l'Assem- » blée générale des Notables, ou dans le » grand Comité de cette Assemblée, & » toujours en présence de VOTRE MA- » JESTÉ. La scrupuleuse équité du Roi

» lui perſuadera ſans doute que ma juſti-
» fication ne peut être enſevelie dans
» l'obſcurité, aujourd'hui que les aſſertions
» injurieuſes de M. de Calonne ſont ré-
» pandues par toute l'Europe.

» Vous êtes trop éclairé, SIRE, pour
» accepter l'artificieuſe adreſſe avec la-
» quelle M. de Calonne veut tout rapporter
» à l'examen déjà fait par VOTRE
» MAJESTÉ; car dans une matiere ſi
» aiſée à compliquer, il n'eſt perſonne
» dans l'univers, quelque exercé qu'il ſoit
» aux calculs, quelque conſommé qu'il
» ſoit dans les affaires, qui ait aucun
» moyen pour s'aſſurer de la vérité, toutes
» les fois que les lumieres de la contra-
» diction ſont écartées. M. de Calonne,
» en attaquant par de ſimples aſſertions un
» Compte public, appuyé de pieces juſti-
» ficatives, a la bonté de m'offrir pour
» iſſue les erreurs dont l'humanité eſt ſuſ-
» ceptible : mais je n'accepte point cette
» retraite. Je n'aurois pas rougi ſi, contre
» ma perſuaſion, je m'étois trompé de
» trois ou quatre millions dans le compte
» des Finances du plus grand Monarque
» de l'Europe ; & en ſuppoſant que
» tel eût été le réſultat des recherches
» de M. le Contrôleur-Général, j'aurois

» avoué, ſans honte, les erreurs qu'on
» m'auroit fait appercevoir ; & j'aurois
» eu raiſon peut-être de penſer que, ſor-
» tir ainſi d'un examen fait avec des diſ-
» poſitions ſi peu favorables, c'étoit acqué-
» rir une nouvelle preuve de mes ſoins &
» de mon attention dans la formation du
» compte de 1781. Mais l'Adminiſtrateur
» des Finances le plus ignorant & le plus
» léger, qui ſe tromperoit, non de cin-
» quante à ſoixante millions, comme oſe
» le dire M. de Calonne, mais d'une
» ſomme infiniment moindre, ſeroit à
» coup sûr un mal-honnête homme. Je
» me crois ſouillé en arrêtant un moment
» mon attention ſur une ſemblable image.
» SIRE, je vous ai bien ſervi. Cependant
» l'amour que vous avez pour la juſtice &
» la protection que vous accordez aux
» opprimés, ſont les ſeuls titres, en cet
» inſtant, que j'invoque ; je ne puis en
» réclamer d'autres, avant d'avoir prouvé
» que je ne vous ai point trompé. Mais,
» je l'eſpere, SIRE, je me montrerai digne
» de la confiance dont vous m'avez ho-
» noré, & digne encore de faire hom-
» mage à VOTRE MAJESTÉ de mon entier
» dévouement, de ma vénération & de
» mon reſpect ».

Le Roi n'a pas jugé à propos d'adhérer à ma demande; mais pénétré de l'étendue de sa bonté & de sa justice, je me soumets avec confiance à l'obligation indispensable qui m'est imposée par l'honneur & la vérité. Sans doute il est malheureux pour moi de n'avoir pour armes défensives que des explications arides, & qui n'ont par elles-mêmes aucune espece d'attrait; m'ais j'ose attendre du sentiment de bienveillance dont j'ai été honoré, qu'on ne refusera point de les lire. M. de Calonne a eu plus d'avantages: quelques lignes dénuées de preuves, mais écrites d'un ton positif, quelques lignes propres à être entendues par tout le monde, ont suffi pour remplir son but. Ah! qu'il soit content, car malgré tous mes efforts, malgré les démonstrations que je vais présenter, il restera toujours quelques traces de la tache dont il a cherché à me souiller. Ce n'est pas dans un ouvrage obscur, ce n'est pas dans un écrit anonyme qu'il a parlé; c'est au pied du trône qu'il s'est fait entendre; c'est au milieu des objets les plus dignes d'un intérêt universel, qu'il a placé ses accusations; c'est avec tous les secours que donne l'autorité, qu'il les a répandues; & ce mémoire de chiffres & de calculs, ce mémoire d'un homme au-

jourd'hui perdu dans la foule, ne répandra qu'un jour lent sur la vérité, ne fixera que partiellement l'attention. Telle est la fatalité attachée à de certaines situations, telle est la supériorité étonnante assurée à d'autres. Ah ! qu'un homme en pouvoir a de tort quand il n'est pas juste, quand il attaque légérement les réputations, quand il se sert de sa force pour nuire & pour décevoir ! Déjà l'on entend dire à quelques personnes : que nous font tous ces débats ? quels rapports ont-ils avec nos intérêts présens ? Le passé est passé, & rien n'est plus indifférent pour la nation, que de déterminer lequel de M. de Calonne ou de M. Necker a eu tort ou raison ; la question ne vaut pas la peine que nous dévorions l'ennui d'une semblable controverse.

Je conviens que l'honneur & le repos d'un particulier sont peu de chose au milieu de ce mouvement tumultueux, qui entraîne tous les esprits ; mais je sais aussi que s'il est des hommes qu'il faut toujours amuser ou servir, pour exciter leur attention ; il en est d'autres, & de la plus noble espece, qui étendent plus loin leur intérêt, & c'est à eux que je m'adresse avec confiance. D'ailleurs, qu'il me soit permis de le dire, ce n'est pas ici seulement la cause d'un simple citoyen

citoyen que je préſente ; il eſt facile, avec un peu de réflexion, de découvrir au-delà diverſes conſidérations qui tiennent peut-être de près à l'ordre général & à l'intérêt commun de la ſociété. Et déjà, ſans doute, c'eſt une choſe publique, que de chercher à conſerver les avantages éminens qu'on peut tirer dans tous les temps de la notoriété de l'état des finances, en montrant qu'il exiſte des moyens de fonder une juſte confiance dans cette précieuſe communication du Souverain, & en prouvant évidemment que la foi accordée en France, aux vérités du Compte de 1781, n'étoit ni vaine, ni aveugle, ni erronée. C'eſt encore peut-être une choſe publique, que de s'aſſocier à la défenſe d'un homme qui a bien mérité de l'Etat, afin de ſoutenir le courage de tous les Adminiſtrateurs honnêtes & vertueux ; c'eſt une choſe publique, que de les détourner ainſi de chercher des appuis dans la reconnoiſſance des particuliers, plutôt que dans l'approbation générale ; c'eſt une choſe publique, que de ſe ranger autour de la vérité & de la raiſon, ces deux grands ſoutiens de tous les hommes dans la plupart des ſituations de la vie ; enfin, c'eſt une choſe publique d'empêcher de toutes ſes forces que l'eſtime

d'une Nation ne puiſſe jamais être un jouet entre les mains de perſonne.

J'entre maintenant dans mon ſujet, & je promets de ne rien négliger pour abréger par de la méthode, les explications que je ſuis contraint de donner.

Rappellons d'abord le raiſonnement de M. le Contrôleur-Général, tel qu'il l'a préſenté dans ſon Diſcours à l'aſſemblée des Notables.

Le *déficit* en 1776, dit M. de Calonne, avoit été eſtimé de trente-ſept millions par *celui même* qui, peu de temps après, fut chargé de la direction des finances.

Depuis cette date juſqu'au mois de Mai 1781, époque de la retraite de M. Necker, le Roi a emprunté quatre cent quarante millions, dont les intérêts & les rembourſemens calculés ſur le pied de neuf à dix pour cent, ont par conſéquent grevé l'Etat de plus de quarante millions de charges annuelles, tandis que les bonifications ſurvenues pendant cet intervalle, n'ont balancé qu'une foible partie de cet accroiſſement de dépenſe.

Enfin M. de Calonne, dans le grand comité des Notables, tenu chez MONSIEUR, frere du Roi, a évalué ces bonifications de ſeize à dix-ſept millions, & il a con-

clu que le *déficit*, à l'époque de ma retraite, étoit de cinquante-ſix millions. C'eſt quatre millions de moins qu'il n'étoit fondé à dire, en partant des baſes qu'il avoit poſées. Il a ajouté, il eſt vrai, qu'en faiſant ſes calculs d'une maniere différente, & dont il a gardé le ſecret, le *déficit*, à la même époque, ſe trouveroit être de ſoixante-dix à ſoixante-onze millions.

Prenons donc ſoixante millions pour réſultat; c'en eſt aſſez pour ma confuſion, puiſque le Compte que j'ai rendu au Roi en 1781, annonce un excédant d'environ dix millions, lequel a été balancé par les emprunts viagers faits immédiatement après, & encore ſous mon miniſtere; enſorte qu'à l'époque de ma retraite, les recettes & les dépenſes ordinaires devoient ſe trouver au niveau.

Il y a donc une différence de ſoixante millions entre les calculs de M. de Calonne & les miens, & l'un de nous deux a un grand tort.

La queſtion ainſi préſentée dans toute ſon évidence, reprenons, pour l'éclairer, les trois baſes de ſon raiſonnement.

1°. Le déficit de trente-ſept millions du temps de M. de Clugny.

2°. Les quarante millions de charges an-

nuelles réſultans des emprunts faits ſous mon adminiſtration.

3°. Les ſeize à dix-ſept millions de bonifications ſurvenues dans l'état des finances pendant le même intervalle.

Sur le Déficit, du temps de M. de Clugny.

Ce *déficit*, ſi l'on en croit M. de Calonne, a été eſtimé par moi-même de trente-ſept millions ; & cette conſéquence eſt tirée d'un mémoire que je fis en Juillet 1776, ſur quelques papiers qui m'avoient été remis par M. de Maurepas.

N'eſt-ce pas d'abord une marche bizarre, que de refuſer pour guide un Compte rendu au Roi après pluſieurs années d'adminiſtration, & appuyé de pieces juſtificatives, & d'adopter par préférence un mémoire compoſé avant mon entrée dans le miniſtere, & formé ſans autre ſecours que les élémens abrégés dont on avoit jugé à propos de me donner connoiſſance ? Mais enfin ce mémoire, d'où M. le Contrôleur-Général veut tirer des inductions favorables à ſon plan d'attaque, il falloit au moins en donner une juſte idée : M. de Calonne n'a pas jugé à propos de le faire ;

& je dois montrer d'abord par quel traveſtiſſement il préſente le réſultat de ce mémoire d'une maniere abſolument contraire à ſon véritable ſens. On jugera de la vérité de cette obſervation, en liſant ſeulement le petit extrait ſuivant.

« L'état des dépenſes & des revenus de » Sa Majesté, que j'ai ſous les yeux, » fait monter le *déficit* annuel à vingt- » quatre millions ».

Voilà d'abord les propres termes du mémoire. J'ajoute enſuite trois millions à un article de dépenſes, par des motifs relatifs aux circonſtances, & j'éleve ainſi le déficit de vingt-quatre à vingt-ſept millions.

Je vais plus loin encore, & c'eſt ici qu'on voit paroître la ſomme de trente-ſept millions, citée par M. de Calonne; mais il eſt néceſſaire, en cette occaſion, que je donne une copie littérale de deux ou trois pages de ce mémoire.

« La néceſſité de pourvoir à ce *déficit* (de »vingt-ſept millions) eſt ſi évidente, qu'on » eſt diſpenſé d'inſiſter ſur une telle propo- » ſition. Nulle confiance, nulle amélioration » importante, nul ſoulagement pour les » peuples, nulle force publique ne peuvent » exiſter ou ſe maintenir ſans ce préalable;

» & au bout de quatorze ans de paix, il » n'y a pas de temps à perdre pour s'en » occuper sérieusement ; car si la guerre sur- » venoit avant que le crédit fût rétabli, on » se verroit contraint, ou d'accabler le » peuple par des impôts, ou d'enlever aux » citoyens leurs propriétés, en réduisant » les intérêts; & l'on regretteroit amere- » ment de ne s'être pas préparé pendant la » paix les moyens de se procurer des secours » extraordinaires, sans convulsions & sans » injustice.

» Mais pour atteindre à ce bien, il ne » suffit pas de pourvoir au déficit annuel, » il faut s'arranger pour avoir un excédant, » puisque c'est à ce prix qu'on pourra dans » un an donner quelque signe d'aisance, & » se procurer enfin l'étendue de crédit que » la France mérite, & qui lui est si né- » cessaire.

» Je fixerai cet excédant à dix millions ; » c'est donc trente-sept millions & non » vingt-sept qu'il faut trouver, soit par la » recette, soit par la dépense, & cela sans » augmenter les impôts, sans être injuste » envers personne, sans exiger inutilement » de trop grands retranchemens de dépen- » ses, sans aliéner les domaines, ou intro- » duire d'autres nouveautés qui occasion-

» neroient des débats avec les Parlemens,
» & ſans pouvoir s'aider encore, dans ce
» moment, des économies multipliées, que
» le temps & le crédit peuvent ſeuls faire
» naître, ainſi que nous aurons occaſion de
» l'expliquer.

» Ces conditions, néceſſaires à remplir,
» doivent effrayer; mais il me ſemble qu'en
» étudiant davantage l'état des finances, il
» eſt d'autant plus permis de reprendre cou-
» rage, que le *déficit* s'évanouit en quelque
» maniere de lui-même; & qu'on n'apper-
» çoit le beſoin que des ſecours les plus fa-
» ciles: on va le reconnoître par le recen-
» cement ſuivant:

» Détail des objets qui rempliront le
» *déficit* de vingt-ſept millions & les dix
» millions d'excédant néceſſaires; en tout
» trente-ſept millions.

» Je les diviſerai en quatre claſſes.

» La premiere ſera compoſée des bonifi-
» cations qui auront lieu d'elles-mêmes, &
» qu'on ne peut empêcher; elles ſe monte-
» ront à ſeize millions ſix cent mille livres.

» La ſeconde, des bonifications qui n'exi-
» gent qu'un eſprit d'ordre un peu ſuivi;
» elles ſe monteront à douze millions trois
» cent mille livres.

» La troiſieme, des bonifications qui dé-

» pendront des arrangemens de finance les » plus ſimples & les plus faciles ; elles ſe » monteront à cinq millions cinq cent mille » livres.

» La quatrieme, des bonifications qui » exigent une conciliation avec les autres » départemens ; elles ſe monteront à trois » millions ſept cent mille livres ».

A la ſuite de cette diviſion, l'on trouve les détails de tous les objets appartenans à chaque claſſe ; mais je retranche ces détails, parce qu'ils paroîtroient dans cet inſtant entierement faſtidieux : il n'eſt rien de moins intéreſſant que des calculs, les uns réels, les autres hypothétiques, quelques-uns erronés, faute d'expérience, & tous applicables à un temps éloigné.

L'extrait cependant qu'on vient de préſenter, ſuffit pour démontrer tout ce qu'il y a d'inconcevable dans l'aſſertion de M. de Calonne.

Le compte de M. de Clugny n'annonçoit qu'une différence de vingt-quatre millions entre les revenus ordinaires & les dépenſes ordinaires.

M. de Calonne ſe tait là-deſſus.

C'eſt moi qui, en conſidérant ce compte, élevai fictivement la différence à trente-ſept millions, pour compoſer un ſuperflu que je

croyois néceſſaire à un ſyſtême de rembourſement & de crédit.

M. de Calonne ſe tait encore là-deſſus.

Enfin, immédiatement après avoir prononcé cette ſomme de trente-ſept millions, j'indiquois les moyens propres à la balancer, moyens qui naiſſoient en partie de la fin prochaine de pluſieurs rembourſemens.

M. de Calonne ſe tait encore là-deſſus.

On auroit peine à ſe perſuader une telle diſtraction, ſi je n'en donnois pas la preuve, ſi le mémoire tombé entre les mains de M. le Contrôleur-Général, & dont j'ai gardé copie, ne dépoſoit pas de cette vérité.

Il n'eſt pas indifférent de remarquer ici que M. de Calonne avoit dit un mot à M. le Maréchal de Caſtries d'un prétendu *déficit* de trente-ſept millions, conſtaté par un mémoire de ma main, & ce propos fut le motif du *poſt-ſcriptum* mis au bas de ma premiere lettre à M. le Contrôleur-Général.

M. de Calonne n'ayant fait aucune réponſe à cet article de ma lettre, je crus qu'il avoit renoncé à une objection ſi dénuée de fondement; mais je vois au contraire que ſon ſilence étoit dû à la crainte qu'il avoit d'être contraint, par mes explications, de ſe priver d'un moyen d'attaque, & de perdre un appui néceſſaire à ſes argumens contre le *Compte rendu*.

Je m'étois expliqué de la maniere du monde la plus exacte ſur les états fournis par M. de Clugny, lorſque, dans le compte public de 1781, je m'exprimois en ces termes :

« Le dernier état mis ſous les yeux de » VOTRE MAJESTÉ par M. de Clugny, an- » nonçoit un *déficit* de vingt-quatre mil- » lions de la recette à la dépenſe ordinai- » re ; cet état me parut ſuſceptible de plu- » ſieurs obſervations, que je mis dans le » temps ſous les yeux de VOTRE MAJESTÉ. » Mais je crois inutile d'entrer de nouveau » dans cette diſcuſſion, & je réſerverai les » détails, pour développer, comme je le » ferai bientôt, la ſituation préſente de vos » finances ».

SUR L'ACCROISSEMENT DES CHARGES annuelles, depuis le compte de M. de Clugny juſques à la retraite de M. Necker.

Depuis 1776 juſques au mois de Mai 1781, les beſoins de la guerre, dit M. le Contrôleur-Général, *ont fait emprunter quatre cent quarante millions ; & la dépenſe qui a réſulté néceſſairement de l'intérêt de ces emprunts, qu'il faut toujours compter ſur le pied de neuf à dix pour cent, ſoit*

comme viagers, ſoit eu égard aux rembourſemens, s'eſt élevée à plus de quarante millions par an.

Ce ſont les propres termes du Diſcours.

M. de Calonne, en cette occaſion, ſe trompe au déſavantage du ſyſtême de contradiction qu'il éleve contre le *Compte rendu*, & la bonne foi exige que je l'en avertiſſe. Les emprunts, ſous mon adminiſtration, ſe ſont montés à quatre-vingt-dix millions de plus, en y comprenant quarante millions d'accroiſſement ſur les anticipations, qui ſont bien un véritable emprunt (1).

Mais M. de Calonne ſe méprend d'un autre côté, en évaluant de neuf à dix pour cent l'augmentation de dépenſe due à ces mêmes emprunts. Je trouve qu'elle ne revient qu'à huit & trois huitiemes pour cent, en réuniſſant néanmoins enſemble les intérêts perpétuels, les intérêts viagers, & les rembourſemens annuels.

---

(1) On ne doit pas perdre de vue, qu'à ma retraite en Mai 1781, je laiſſai le Tréſor royal dans un tel état d'abondance, que les reſſources relatives à mon adminiſtration ont ſuffi à toutes les dépenſes de cette année-là & au commencement de la derniere Campagne en 1782 : je m'en rapporte ſur ce fait au témoignage de M. de Fleury.

Rapprochant maintenant cette quotité de huit & trois huitiemes d'un capital de cinq cent trente millions, au lieu de quatre cent quarante cités par M. le Contrôleur Général, le réſultat eſt quarante-quatre millions quatre cent mille livres; & pour ſimplifier les calculs, je dirai quarante-cinq millions. C'eſt cinq millions de plus que n'a cru M. de Calonne; mais en développant moi-même ſon plan d'attaque, je ne dois pas profiter de ſes erreurs.

SUR LES AMÉLIORATIONS SURVENUES depuis le compte de M. de Clugny en Juillet 1776, juſques à la retraite de M. Necker en Mai 1781.

Quoi donc, me dira-t-on, ſi le *déficit*, du temps de M. de Clugny, doit être eſtimé de vingt-quatre millions, ſi les accroiſſemens de charges réſultant de vos emprunts s'élevent à quarante-cinq millions; voilà, de votre propre aveu, ſoixante-neuf millions qu'il faut remplir par des améliorations ſurvenues dans le cours de votre miniſtere; & ces améliorations, M. de Calonne les évalue de ſeize à dix-ſept millions; vous ne pourrez donc éviter vous-même de laiſſer voir un *déficit* de plus de cinquante

millions à l'époque de votre retraite.

Telle ſeroit en effet la conſéquence que l'on ſeroit en droit de tirer, ſi, depuis le compte de M. de Clugny juſques à l'époque du *Compte rendu*, les améliorations dans l'état des finances de SA MAJESTÉ ne s'élevoient qu'à ſeize ou dix-ſept millions.

Mais ſi dans cette derniere allégation M. de Calonne ſe trompoit de ſoixante à ſoixante & dix millions, que deviendroient ſes raiſonnemens, & quel jugement porteroit-on de ſes aſſertions ? Je vais donc tracer le tableau de ces améliorations, fixées par M. de Calonne à une ſi modique ſomme. Je ſuis obligé de le faire en grande partie de mémoire, ainſi je ne puis répondre de la préciſion exacte de chaque article ; mais l'excédant que préſente le réſultat, ſuffira pour couvrir quelques erreurs, s'il m'en échappe.

NOTE ABRÉGÉE des différentes améliorations ſurvenues dans les Finances du Roi, depuis l'époque du compte de M. de Clugny en Juillet 1776, juſques à l'époque du Compte public rendu à SA MAJESTÉ par M. Necker en Janvier 1781.

N°. 1. On avoit compris dans le compte

de M. de Clugny (1) *quatre millions deux cent mille livres* pour rembourſement de la partie des anciennes reſcriptions ſuſpendues, appartenant aux Receveurs-Généraux; & ces rembourſemens ont été entierement terminés, partie à la fin de 1776, & partie dans le cours de 1777.

2. La même obſervation à l'égard de *dix-huit cent mille livres* deſtinées au rembourſement d'anciens capitaux de rentes ſur les tailles.

3. La même obſervation à l'égard de *onze cent mille livres* pour l'année double ſur les penſions de quatre cens livres que le Roi s'étoit engagé de payer; cet objet a été rempli dès les commencemens de mon adminiſtration.

4. Quelques autres rembourſemens portés dans le même Compte, formant enſemble environ *quinze cent mille livres*, ont été pareillement terminés en 1777 & 1778.

5. Je propoſai à SA MAJESTÉ la ſuppreſſion de diverſes Régies des Aides, ſous le nom d'*Hypotheques*, de *Droits réunis*,

(1) Quand je parle du compte de M. de Clugny, c'eſt toujours l'état des recettes & des dépenſes fixes & annuelles que je cite.

d'*Octrois municipaux*, des *Quatre Membres de la Flandre*, &c. La réunion de ces Régies à une seule administration, la diminution du nombre des intéressés & des régisseurs, la réduction de leurs bénéfices, l'extinction des croupes, & la suppression des receveurs des domaines & bois, opération qui eut lieu à peu-près dans le même temps, produisirent une augmentation de revenu annuel pour le Roi d'environ *trois millions*.

6. La grande opération faite en 1780 pour diviser la perception des droits du Roi entre trois compagnies, en assignant à chacune les parties analogues à la même administration, disposition propre à opérer une diminution dans les frais, la suppression des croupes, l'extinction de quelques franchises abusives, la distribution aux troupes d'une moindre quantité de tabac, en échange d'une plus grande quantité de sel, une disposition annoncée, & effectuée ensuite, relative au marché des voitures employées par la ferme générale, la diminution du nombre des Fermiers-Généraux, la fixation modérée de leur traitement, la réduction de l'intérêt de leurs fonds d'avance; & pardessus tout, l'accroissement naturel du produit des différens droits; toutes ces circonst-

tances donnerent lieu à une augmentation de revenu pour le Roi de *treize millions ſept cent mille livres.*

7. La part réſervée au Roi dans les bénéfices de ces mêmes Fermiers & Régiſſeurs, fut portée dans le *Compte rendu*, à la modique ſomme de *douze cent mille livres*, parce que je ne voulois faire mention dans ce Compte que de l'accroiſſement de 1781.

Nota. *La part du Roi a été beaucoup plus forte dès cette année-là.*

8. La ſuppreſſion des Receveurs-Généraux, la liquidation de leurs avances, ſous le nom de *prompt paiement*, la ſuppreſſion de divers Tréſoriers, la réduction faite dans le traitement de ceux qui étoient conſervés, environ *trois millions cinq cent mille livres.*

Nota. Cette ſomme eſt indépendante du bénéfice provenant de la ceſſation de pluſieurs jouiſſances de fonds hors des mains du Roi.

9. L'impoſition pour les Fourrages, les Etapes, les Convois militaires, la Maréchauſſée & les Gardes-côtes, étant inférieure

férieure à ces dépenſes au commencement de la guerre ; cette diſproportion donna lieu à un ſupplément qui, joint à un petit accroiſſement de capitation, produiſit une augmentation de revenu de *trois millions cinq cent mille livres.*

10. Le bail des poſtes paſſé ſous M. de Clugny, ſa mutation enſuite dans une Régie ; la diminution du nombre des Adminiſtrateurs, la réduction de leurs fonds & de leur traitement, la part réſervée au Roi dans l'accroiſſement des produits, & la réunion de la petite poſte à la grande ; toutes ces circonſtances ont augmenté, je crois, les revenus du Roi de près de *deux millions quatre cent mille livres.*

11. On avoit mis en dépenſe annuelle, dans le compte de M. de Clugny, *ſept millions deux cent mille livres*, pour payer quelques objets en retard, & principalement des penſions & des gratifications annuelles arréragées. Un pareil article de dépenſe pouvoit être réel & convenable dans un temps où il n'y avoit aucun ordre fixe établi pour la plupart de ces paiemens ; chacun alors ſollicitoit tout ce qu'il pouvoit obtenir : mais la réunion de toutes les graces dans un ſeul brevet, l'aſſignation de leur paiement ſur une ſeule caiſſe, l'or-

dre positif établi pour les paiemens, sans imposer aux pensionnaires la nécessité de solliciter tous les ans une Ordonnance ; ces diverses dispositions & quelques autres encore ayant eu l'approbation générale, & chacun ayant été mis à portée de recevoir à jour fixe, & sans faveur ni protection, une année chaque année; les pensionnaires ont été contens ; &, conformément aux ordres de Sa Majesté, je me suis refusé, d'une maniere absolue, à toute demande sur les années arriérées, excepté à la mort du pensionnaire ; & cette partie d'arrérages ne formant tous les ans qu'une somme modique, elle étoit portée sur l'état général des pensions, estimé à vingt-huit millions dans le *Compte rendu*. Enfin, la partie de cet article de sept millions deux cent mille livres, qui étoit applicable à d'autres objets que les pensions, ne devoit plus avoir lieu, lorsque les décisions données sur plusieurs vieilles créances ; les liquidations faites dans la Maison du Roi, & les arrangemens exacts & réguliers, pris pour le paiement des dépenses courantes, avoient enfin écarté presque toutes les réclamations.

12. Les vérifications commencées pour rendre plus exacte la répartition des ving-

tiemes, ont produit dans les pays d'élection une augmentation de revenu d'environ *dix-huit cent mille livres.*

13. L'accroiſſement d'abonnement demandé en conſéquence aux Pays d'Etats, aux Princes du Sang, au Clergé des frontieres & à l'Ordre de Malthe; environ *neuf cent mille livres.*

14. On accordoit des décharges & des modérations ſur les vingtiemes avec trop de facilité, & la faveur & les ſollicitations déterminoient ſouvent ces remiſes; une ſévere impartialité, un plus grand ordre à cet égard, ont diminué ſucceſſivement ce vuide dans les revenus, d'environ *huit cent mille livres.*

15. Il eſt réſulté du cours naturel des choſes & d'une adminiſtration attentive, un accroiſſement progreſſif dans les vingtiemes des maiſons de Paris. La capitation, ſur-tout celle de la Cour, donnant lieu à beaucoup de décharges & de modérations qui tenoient au crédit & à la faveur, un ordre plus exact dans cette partie a auſſi produit des augmentations; j'évalue l'enſemble de ces articles de *ſix à ſept cent mille livres.*

16. La Régie des Poudres nouvellement établie par M. Turgot ſur des princi-

pes fort économiques, n'avoit point encore pris de développement à l'époque du compte de M. de Clugny; & cet article de revenu n'étoit point porté dans ses états. La même Régie a fait de grands progrès pendant mon administration; & les divers établissemens pour la formation du salpêtre ont eu tant de succès, que l'on n'a plus besoin de s'approvisionner de cette denrée dans les pays étrangers. Il est ainsi résulté de l'effet du temps, de l'influence d'une bonne administration, & d'une petite augmentation sur le prix de la poudre de chasse, un revenu annuel pour le Roi d'environ *huit cent mille livres.*

17. La fabrication de Monnoies ne rapportoit presque rien du temps de M. de Clugny, parce que le bénéfice étoit cédé sous le nom de *sur-achat* à différentes personnes: je n'ai jamais consenti à aucune faveur semblable; & comme on ne devroit jamais en accorder, j'ai passé ce revenu dans le *Compte rendu*, déduction faite de quelques charges, à *cinq cent mille livres.*

18. Les loteries avoient été réunies à une seule administration sous M. de Clugny; mais il n'en étoit point encore question dans son compte du mois de Juillet 1776. Le produit naturel de ces loteries

fut augmenté par les changemens essentiels faits sous le même Ministre dans les formes de la loterie de l'Ecole Royale Militaire ; cependant on avoit admis, dans cette administration, un trop grand nombre de régisseurs ; leurs bénéfices avoient été réglés d'une maniere infiniment onéreuse au Roi, & les intérêts en croupe avoient été encore introduits dans cette affaire : toutes ces dispositions & quelques autres furent changées pendant mon administration ; & les bénéfices appartenans à SA MAJESTÉ s'étant élevés progressivement, ils ont formé un article de *sept millions* dans le *Compte rendu*.

Cette somme ne seroit pas rentrée en entier au Trésor Royal, si le Roi, d'après le compte que je lui rendis (d'accord avec le Ministre de la guerre) de l'excellente situation des affaires de l'Ecole Royale Militaire, n'avoit pas approuvé que l'indemnité annuelle de deux millions assurée à cette maison, seroit payée en contrats à quatre pour cent sur l'hôtel-de-ville : cet arrangement très-favorable au Trésor Royal, a consolidé en même temps la fortune de l'Ecole Royale Militaire.

19. Le don gratuit offert par le Clergé tous les cinq ans, n'étoit point compris

dans le compte de M. de Clugny ; je crus être bien fondé à en porter le cinquieme dans les revenus fixes de SA MAJESTÉ : & cet article fut compris pour *trois millions quatre cent mille livres* dans les recettes du *Compte rendu*.

20. L'extinction des rentes viageres & l'amortiſſement des intérêts par les rembourſemens, pendant ſix années, en comptant l'année 1781, compriſe dans le Compte rendu, ont opéré, je crois, une diminution de *neuf à dix millions* ſur les charges annuelles.

21. La ſuppreſſion d'une multitude de charges dans la Maiſon du Roi, la réunion des tables, l'abonnement agréé par MESDAMES, la réduction ſucceſſive faite dans les menus, l'acquit de pluſieurs dettes, & quelques autres économies ont produit un bénéfice de *deux millions à deux millions cinq cent mille livres*.

22. Les fonds applicables aux dépôts de la mendicité, au moyen d'une plus grande expérience dans cette adminiſtration, ont été diminués d'une ſomme d'environ *trois cent mille livres*.

23. Ces arrangemens pris de concert avec M. le Lieutenant-Général de Police,

ont procuré, ce me ſemble, une économie dans cette adminiſtration d'environ *trois cent mille livres.*

24. Il y a eu une réduction ſucceſſive dans les dépenſes des affaires étrangeres, d'environ *un million.*

25. Les droits établis ſur les Communautés, ſous le miniſtere de M. de Clugny, n'étoient point encore portés dans le compte de Juillet 1776; ils ont été compris dans les revenus du Roi en 1781, pour *douze cent mille livres*, ſomme à laquelle ils s'élevoient à cette époque.

26. On avoit porté en dépenſe annuelle, dans le compte de M. de Clugny, *quinze cent mille livres* pour acquiſitions & échanges; le Roi, inſtruit des inconvéniens de ces opérations, m'ayant ordonné de ne lui propoſer aucune opération ſemblable, cet objet de dépenſe n'a pu avoir lieu dans le Compte rendu.

27. L'arrangement pris pour les Meſſageries, ſous le miniſtere de M. Turgot, ayant été détruit par M. de Clugny, cet article ne fut point mis en ligne de compte dans l'état des recettes en 1776. Le Roi rétablit cette régie ſous mon adminiſtration; l'on préſuma que ſon produit s'éleveroit à

quinze cent mille livres; & c'eſt ainſi que cet article fut paſſé dans le Compte rendu.

C'eſt le ſeul objet de recette que j'aye porté un peu trop haut; mais on ne doit pas cependant juger du produit d'un revenu de ce genre par les commencemens, toutes les adminiſtrations ayant beſoin du temps pour ſe perfectionner.

28. La ſuppreſſion d'une Compagnie des étapes fort coûteuſe & accompagnée d'intérêts de faveur, la réunion de cette adminiſtration à un petit nombre de perſonnes, la fixation modérée de leur traitement, & par-deſſus tout, de nouvelles diſpoſitions générales, adoptées pour la manutention des étapes & la direction des convois militaires, enfin une vigilance extraordinaire dans tous les détails; toutes ces circonſtances ont occaſionné ſucceſſivement une réduction dans les dépenſes, que j'eſtime à environ *douze cent mille livres.*

29. La ſuppreſſion & la réduction de divers traitemens dans toutes les parties intérieures ou acceſſoires de la finance, la rigidité obſervée par le Roi dans la conceſſion de toutes les graces inſtantanées, un nouvel ordre établi par lui-mê-

me à cet égard, une économie générale apportée dans les plus petites dépenſes, ſoit à Paris, ſoit dans les Provinces, la réunion au tréſor royal des revenus de la Principauté de Dombes, qui ſe verſoient auparavant dans une caiſſe particuliere, établie par le feu Roi, le refus de toutes ſortes de franchiſes & de paſſe-ports de faveur, enfin une grande réſerve relative aux différens objets déſignés ſous le titre de dépenſes imprévues; je crois être modéré en évaluant le tout enſemble à une épargne d'environ *ſix millions*.

La réunion de ces vingt-neuf articles forment une ſomme d'environ quatre-vingt-quatre millions, & je ne ſuis pas sûr d'avoir tout indiqué; mais, d'un autre côté, l'on avoit porté trop bas dans le compte de M. de Clugny, l'eſtimation des penſions alors diviſées dans une multitude de caiſſes, de même que les dépenſes de la Maiſon du Roi & l'extraordinaire des guerres. Enfin quelques nouveaux établiſſemens, tels que la maiſon de MADAME & celle de M. le Duc de BERRY, un petit accroiſſement dans le traitement fixe de MM. les Intendans, les fonds deſtinés aux carrieres, diverſes fondations de bien-

faiſance, &c. ont occaſionné une augmentation modique de dépenſes.

J'appliquerai à tous ces objets, à d'autres encore, & aux erreurs qui ont pu m'échapper, une ſomme de quinze millions (1); & déduiſant cette ſomme de celle de quatre-vingt-quatre millions, montant des améliorations, il reſte ſoixante-neuf millions, ſomme néceſſaire pour balancer les vingt-quatre millions de déficit au temps de M. de Clugny, & les quarante-cinq millions provenant de l'accroiſſement des charges annuelles par les emprunts fait pendant le cours de mon adminiſtration.

N'en eſt-ce pas aſſez pour faire voir que

---

(1) Je ſupprime diverſes remarques faites dans le temps ſur le compte de M. de Clugny, & deſquelles il réſultoit tantôt des augmentations, & tantôt des diminutions de dépenſes; & c'eſt compenſation faite d'un grand nombre d'articles, que je paſſe ici quinze millions : je ne me ſuis point propoſé, comme je l'ai déjà dit, de préſenter un compte précis & ſuſceptible avec juſtice d'aucune conteſtation de détail; je n'ai voulu qu'indiquer la trace des différentes améliorations ſurvenues dans les Finances du Roi depuis le compte de M. de Clugny, juſqu'à l'époque du Compte rendu, améliorations dues à différentes cauſes que j'ai toutes indiquées.

les vraiſemblances avec leſquelles M. de Calonne veut détruire les vérités du *Compte rendu*, n'ont aucune eſpece de fondement?

N'en eſt-ce pas aſſez pour faire voir qu'il s'eſt aventuré d'une étrange maniere, en voulant conclure de ces fauſſes vraiſemblances qu'il y avoit un déficit de cinquante-ſix millions en Mai 1781, époque de ma retraite du miniſtere?

N'en eſt-ce pas aſſez pour faire voir que ſon calcul de ſeize à dix-ſept millions d'améliorations, comparé au tableau que je viens de donner d'environ quatre-vingt-quatre millions, eſt une des grandes légeretés qu'on ait jamais commiſes?

On s'apperçoit à peine des améliorations qui ſurviennent dans les finances, toutes les fois que cette partie de l'adminiſtration publique eſt conduite avec ménagement, ſans bruit & ſans convulſion. L'on ignore même à quel degré l'on peut bonifier inſenſiblement l'état des affaires d'un royaume tel que la France, ſeulement en ne contrariant point la nature des choſes, ou en la ſecondant doucement. Auſſi faut-il compter parmi les grands ſervices d'un Miniſtre ſage, tout ce qui ne peut être repréſenté par des chiffres, tout ce qu'on ne peut exprimer que par une négation.

Ne point dépenſer ceci, ne point négliger cela, ne point ſe relâcher dans telles occaſions, ne point conſentir à de tels ſacrifices, ne point ſe prêter à de telles faveurs, ne point s'écarter de certains principes, ne point.... ne point.... & toujours ne point.... Cette ſeule regle peut accroître journellement la fortune d'un Royaume, que tant de cauſes d'amélioration connues & inconnues viennent enrichir ſans ceſſe. C'eſt ce qui doit entretenir l'eſpérance; c'eſt ce qui doit avertir les rivaux de la France de ne pas ſe méprendre à de certaines criſes, où quelquefois une ſucceſſion de fautes & d'erreurs ſemble annoncer un grand bouleverſement; tandis qu'un peu de temps, un peu de patience, ou un changement de principes dans l'adminiſtration des finances réparent tout, raccommodent tout, & ramenent la proſpérité. Le tableau que j'ai préſenté dans ce Mémoire eſt d'une grande inſtruction en ce genre, & prête une grande force aux réflexions que je viens de faire. C'eſt au centre de toutes les connoiſſances, c'eſt à la tête des affaires, qu'un homme, en parlant d'un temps fort rapproché de ſon adminiſtration, eſtime à ſeize ou dix-ſept millions des améliorations qui ſe

ſont élevées à quatre-vingt-quatre ! Ce n'eſt pas, ſelon moi, l'erreur d'un Miniſtre qui doit ici fixer principalement l'attention; une mépriſe eſt toujours d'un petit intérêt général, quelle que ſoit l'élévation de celui qui la commet ; mais c'eſt une choſe importante que d'appercevoir combien doit être riche & puiſſant un pays où de ſi grandes améliorations peuvent échapper à l'attention de celui même qui avoit le plus de moyens pour les connoître.

Je reviens au principal objet de ce Mémoire. J'ai détruit, je le penſe, les raiſonnemens que M. de Calonne a préſentés dans ſon Diſcours, & qu'il a renouvellés avec plus de préciſion au grand Comité de l'Aſſemblée des Notables : mais je dois ajouter que ce n'eſt point ſur des calculs de vraiſemblance ou d'invraiſemblance que j'ai fondé les preuves de l'exactitude du Compte rendu ; elles repoſent eſſentiellement, & ſur la réalité de chacun des articles dont ce Compte eſt compoſé, & ſur toutes les pieces juſtificatives dont il eſt accompagné. Enfin, ce qui ſera toujours plus marquant dans l'opinion qu'aucune autre circonſtance, c'eſt la publicité donnée au Compte de 1781 par la voie de l'impreſſion, puiſque de cette maniere il

a été exposé à la plus clairvoyante de toutes les censures, celle que chacun peut exercer dans la partie dont il a particuliérement connoissance. Le Compte rendu, en passant à travers tous les ennemis que je m'étois faits pour le service du Roi, a été, pour ainsi dire, éprouvé à la fournaise, & l'on n'a vu paroître aucune critique qui ait fixé un moment l'attention des gens instruits.

J'entends dire, mais j'ai peine à le croire, que M. le Contrôleur-Général, ou les personnes qui tiennent à lui, font impression sur quelques esprits, par une objection dénuée de toute espece de fondement. J'ai oublié, dit-on, de comprendre dans les charges du Compte de 1781, les dettes de la guerre, liquidées à la paix, & dont une partie existoit peut-être à l'époque du *Compte rendu*. Les hommes versés dans les affaires trouveront sans doute qu'une réponse de ma part à une semblable critique, est absolument inutile; mais je la dois aux personnes dont la réflexion n'est point exercée à ces sortes de matieres.

Il est nécessaire de rappeller d'abord le but & le motif du *Compte rendu*. L'on ne s'y proposoit point de donner au Roi un tableau spéculatif des diverses dépenses

extraordinaires qui pourroient être le réſultat de la continuation de la guerre ; on avoit deſſein ſeulement de préſenter à Sa Majesté l'état poſitif de ſes revenus & de ſes dépenſes ordinaires, état qui doit former en tout temps la baſe des plus importantes diſpoſitions du Gouvernement. Le Roi jugea qu'une notoriété publique de la ſituation des finances, auroit une influence eſſentielle ſur le crédit ; & dans un temps où la nation paroiſſoit étonnée que les beſoins de la guerre n'euſſent point encore donné lieu à l'établiſſement de nouveaux impôts, Sa Majesté crut qu'il étoit convenable de faire connoître que, par les rapports exiſtans entre les revenus & les dépenſes ordinaires, il y avoit un ſuperflu propre à ſervir de gage aux emprunts néceſſaires pour la campagne de 1781.

Le Roi, pour rendre cette inſtruction générale, & pour y parvenir d'une maniere conforme à ſa grandeur, ordonna ſimplement l'impreſſion du compte qui lui avoit été préſenté par ſon Miniſtre des Finances. Sa Majesté, en ſe déterminant à cette publicité, & en adoptant ainſi l'eſprit du *Compte rendu*, cédoit à deux motifs également dignes de reſpect. Monarque bienfaiſant, il ſe montroit tendrement craintif

de mettre, avant le moment de la néceſſité, aucun nouvel impôt ſur ſes peuples. Prince fidele à ſes engagemens, il vouloit prouver aux créanciers de l'Etat que ce n'étoit pas néanmoins par un ſentiment d'indifférence pour leur ſûreté qu'il éloignoit encore le moment des contributions. Quel beau mouvement de la part d'un Souverain ! Il venoit ſe placer en quelque maniere au milieu de ſa nation, pour témoigner aux différentes claſſes de la ſociété, que l'intérêt de toutes étoit également préſent à ſon cœur & à ſon eſprit ; il venoit leur démontrer qu'en ménageant les unes, il ne faiſoit aucun tort aux autres. Il diſoit à ceux qui peuvent aider l'Etat par la diſpoſition de leur fortune : Aujourd'hui, vous le voyez, je puis encore emprunter ſans qu'il ſoit néceſſaire que je vous offre par un impôt un gage particulier. Il diſoit à ſon peuple : Vous ſavez que, malgré les immenſes beſoins d'une guerre diſpendieuſe, je n'ai exigé de vous aucun ſacrifice important ; & cette année encore je viens à bout de vous en affranchir : je vais continuer à ſcruter de près toutes les parties de mes revenus & de mes dépenſes ordinaires ; & ſi je ne puis plus y trouver de nouvelles reſſources, j'aurai recours alors à votre zele & à votre amour.

amour. Ah ! fut-il jamais de marche plus louable & plus conforme à tous les principes de la raiſon & de l'équité, & ſe peut-il qu'il faille aujourd'hui la défendre ?

Quoi qu'il en ſoit, l'eſprit & le but du *Compte rendu* ainſi rappellés avec clarté, il eſt aiſé d'appercevoir qu'il eût été contraire à toute eſpece d'ordre & de regle, de comprendre dans l'état des recettes & des dépenſes ordinaires, l'intérêt d'une dette qui n'étoit point arrêtée, qui n'étoit point connue, & d'impoſer à l'avance le montant de cet intérêt. L'expérience & le ſimple bon ſens ne permettoient pas de douter qu'à la fin d'une guerre faite en Amérique & en Aſie, il n'y eût un reſte de dettes à liquider, & ces dettes, dans tous les pays du monde, ont toujours été regardées comme une campagne ou une demi-campagne de plus ; mais pendant la durée de la guerre les fonds ordinaires & extraordinaires (calculés ſur le pied de cent cinquante millions pour la Marine ſeule) ſuffiſoient pour payer l'intérêt de l'avance des fourniſſeurs, ou plutôt pour acquitter le plus grand bénéfice qu'ils faiſoient en raiſon des termes convenus pour les paiemens. Enfin à la paix, époque de l'examen définitif de tous les comptes, ſi l'amélioration des re-

venus ordinaires n'eût pas offert le gage de l'emprunt néceſſaire pour une entiere liquidation, il eût fallu ſans contredit conſtituer ce gage par un impôt. Il n'y a pas d'autre maniere de procéder avec ordre en matiere de finances; il n'y a pas d'autre maniere raiſonnable de former des comptes; il n'y a pas d'autre méthode enfin pour établir cette diſtinction ſi importante entre l'état ordinaire des revenus & des dépenſes, & les beſoins extraordinaires & momentanés que la guerre ou d'autres événemens occaſionnent. Le Gouvernement & le Parlement d'Angleterre, ſi inſtruits en ce genre, & par une ancienne expérience, & par un intérêt continuel, n'ont jamais agi différemment. Les François ont ſûrement autant d'eſprit, dans tous les genres, qu'aucune autre nation; mais les lumieres ne deviennent univerſelles que par une longue habitude des objets auxquels il faut que l'intelligence s'applique.

Le haſard a fait tomber entre mes mains un mémoire où ſont raſſemblées toutes les objections imaginables contre l'exactitude du *Compte rendu;* la paſſion la plus aveugle a inſpiré cet ouvrage, & cependant il ne préſente que des fantômes à combattre; j'aimerois cependant à ré-

pondre aux difficultés mêmes qui ne ſont pas connues du Public ; mais comme ce ſeroit abuſer de ſon attention que d'introduire une ſemblable controverſe au milieu d'une diſcuſſion plus importante, je la placerai dans un appendix, afin que chacun, ſelon ſon goût, en prenne ou non connoiſſance. Quelle adreſſe, quelle tortuoſité l'on emploie lorſqu'on veut nuire ! & malheureuſement les comptes de finances d'un grand Empire peuvent aiſément devenir une ſource de chicane & d'embroglie, toutes les fois qu'elles ne peuvent pas être ſoumiſes à l'examen d'un corps national, exercé depuis long-temps à ces ſortes d'affaires. Voilà pourquoi je deſirois ſi vivement de paroître dans l'aſſemblée générale des Notables, en préſence de mon accuſateur public : il étoit Miniſtre du Roi, & je n'étois plus qu'un ſimple citoyen ; il avoit dans ſa dépendance tout ce qui ſéduit les hommes, & j'étois ſans pouvoir & ſans crédit ; il parle avec une facilité remarquable, & j'ai beſoin de trouver l'expreſſion la plus aſſortie à un ſentiment réel & à une opinion arrêtée. Malgré ces différences, qui ſont toutes à mon déſavantage, je me fiois à la puiſſance de la raiſon & à l'aſcendant réſervé aux

ames vertueuſes & ſenſibles. Ah! (l'on devroit bien me permettre de le dire) la meilleure preuve de la vérité du Compte de 1781, c'eſt le caractere de celui qui l'a rendu : mais ſous l'oppreſſion même de l'outrage, on veut que vous dominiez encore tous les mouvemens de votre ame! Ainſi je retiens un ſentiment de fierté, dont cependant je ſuis bien coupable.

C'eſt donc avec répugnance que j'ajouterai qu'il me ſeroit aiſé de fortifier la confiance dans l'exactitude du *Compte rendu*, en citant pluſieurs aveux d'une autorité importante ; mais je ne veux faire aucun uſage d'un moyen que l'exiſtence des preuves poſitives rend abſolument ſuperflu. Je me permettrai ſeulement de rapporter un fait particulier qu'un coup-d'œil ſur d'anciens papiers vient de rappeller à ma mémoire.

Lorſque peu de temps après ma retraite le Roi établit les deux ſous pour livre, l'on inſéra dans le Courier de l'Europe un article où l'on paroiſſoit indiquer que cet impôt étoit néceſſaire pour ſervir de gage aux emprunts précédens.

J'écrivis ſur le champ à M. le Comte de Vergennes, pour lui porter mes plaintes, & je ne crois pas indifférent de tranſ-

crire ici le paragraphe essentiel de ma lettre.

« Il résulteroit de cet article (du Cou-
» rier de l'Europe), si l'on y ajoutoit foi,
» que ce seroit à tort & faussement que
» le Roi auroit annoncé dans tous ses
» Edits d'emprunts, que, tant par ses
» économies que par d'autres améliora-
» tions, ses revenus ordinaires excédoient
» ses dépenses ordinaires d'une somme
» équivalente aux nouvelles rentes qu'il
» créoit; vérité qui a été positivement dé-
» montrée dans le dernier *Compte* que j'ai
» rendu au Roi, & dont je portai tous
» les élémens à la conférence qui se tint
» chez M. le Comte de Maurepas à ce
» sujet, & à laquelle, Monsieur, vous
» fûtes présent; ce Compte a été rendu
» public, & toutes les rentes créées par
» le Roi, tant pepétuelles que viageres,
» y font partie du chapitre de dépenses,
» ou bien sont portées en déduction des
» revenus dans le produit des fermes ou
» des régies. Le Ministre des finances
» pourroit seul aujourd'hui contester l'exac-
» titude de ce Compte; il ne le fait pas;
» & il ne pourroit le faire avec fondement:
» au contraire, il a publié hautement l'ex-
» cellent état dans lequel il a trouvé les

» finances; & s'il avoit eu des doutes, je » me ſerois hâté de les lever, ayant gardé » pardevers moi le double de toutes les » preuves du *Compte rendu*; d'ailleurs, » le premier Commis des Finances, qui » eſt ſous ſes ordres, ſuffiroit ſeul pour » donner tous les renſeignemens de détail » qu'on pourroit deſirer ».

M. de Vergennes me fit connoître, dans ſa réponſe, qu'il déſapprouvoit fort l'article du Courier de l'Europe, & il m'invita à lui donner le modele d'une rétractation convenable: je le fis, & ce Miniſtre m'écrivit qu'après avoir conféré ſur ma demande avec M. Joly de Fleury, il avoit pris des meſures pour faire inſérer ce que je ſouhaitois dans le Courier de l'Europe; & en effet, celui du 18 Septembre 1781 contient le paragraphe ſuivant:

« C'eſt d'après un avis erroné qu'il a » été dit dans notre feuille du 24 Août, » que les derniers impôts établis en France » avoient pour but de pourvoir au paie- » ment des rentes viageres ci-devant » créées, puiſqu'il y avoit été ſuffiſamment » pourvu par les diverſes économies ou » améliorations dans les finances, ainſi » que les Edits portant création de ces » rentes, l'ont annoncé ».

L'exactitude du *Compte rendu* me paroît une des vérités de ce genre la plus évidemment démontrée ; & c'eſt aujourd'hui la premiere fois que, pour eſſayer de répandre des doutes, on parle d'enchevêtrement d'exercices, de comptes effectifs, d'impoſſibilité de former des états certains, tous mots vuides de ſens pour les gens un peu au fait de cette matiere. L'enchevêtrement d'un exercice ſur l'autre n'empêche pas que chaque année il n'y ait une année de revenus & une année de dépenſes ; & les comptes effectifs du Tréſor royal rendus à la Chambre des Comptes, étant compoſés de l'ordinaire & de l'extraordinaire, de paiemens en argent, de paiemens en contrats, & d'articles fictifs de pure comptabilité, il faudroit toujours, pour connoître l'état des recettes & des dépenſes annuelles, ſe livrer aux mêmes travaux qui s'exécutent dans les bureaux de la finance, lorſqu'on veut s'éclairer ſur la ſituation des affaires. Il peut ſurvenir tout-à-coup dans une année des dépenſes extraordinaires ; il peut ſe trouver quelque différence dans la meſure des dépenſes ordinaires, diſtinguées ſous le nom d'imprévu ; mais l'étendue des revenus & des dépenſes fixes eſt auſſi-bien connue au

commencement d'une année qu'à sa fin ; & en effet, si l'on ne pouvoit obtenir une semblable information que dix années après le moment présent, les Rois se conduiroient toujours en aveugles dans la plus importante de leurs délibérations.

On rend compte chaque année au Parlement d'Angleterre de l'état des revenus & des dépenses ordinaires pour l'année suivante, & l'on fonde sur cette connoissance les plus graves délibérations. Cependant une Assemblée, si renommée par ses lumieres, sait aussi, comme nous, qu'il y a trois temps, le passé, le présent & le futur.

Enfin, dans le moment que M. de Calonne lui-même présente un état des recettes & des dépenses ordinaires, état qui doit décider & de la mesure des impôts nécessaires, & des sûretés qu'il faut procurer aux créanciers de l'Etat, par quelle singularité voudroit-il dénoncer comme impossible ce que lui-même a fait ? Réuniroit-il seul, par un don singulier, tout ce qui peut inspirer de la confiance en matiere de calculs ? Il ne seroit pas difficile de prouver de plusieurs manieres qu'il a encore quelque chose à acquérir en ce genre ; mais je me suis imposé le devoir

de ne montrer que les mépriſes & les contradictions dont les réſultats attaquent immédiatement la foi due au *Compte rendu*.

C'eſt pour achever de remplir ce but, que je demande la permiſſion de préſenter encore un calcul propre à répandre un nouveau jour ſur les argumens dont s'eſt ſervi M. de Calonne pour attaquer mon honneur & détruire ma réputation.

J'ai fait voir la liaiſon qui exiſtoit entre les états de M. de Clugny, formés en Juillet 1776, & le réſultat du *Compte rendu* de 1781. Que ſeroit-ce, ſi je pouvois auſſi montrer le rapport qui exiſte entre ce même réſultat & l'état préſent des finances, tel qu'il eſt annoncé par M. de Calonne? Ne donnerois-je pas alors une ſeconde preuve authentique de l'exactitude vraiſemblable du *Compte rendu*; & puis-je négliger aucun des moyens propres à rendre évidente une vérité ſi eſſentielle, & au Miniſtre qui a formé ce compte, & au Souverain qui l'a revêtu de ſa ſanction, & au Public qui a prêté foi à ce caractere reſpectable?

Il faut, pour remplir ma tâche, que je préſente deux tableaux.

Dans l'un, je réunirai à l'excédant de recette réſultant du compte public de 1781,

toutes les augmentations de revenu annuel, & toutes les diminutions de dépenſes annuelles, poſtérieures à cette époque.

Et dans le ſecond tableau, j'indiquerai les divers accroiſſemens de dépenſes & de charges annuelles ſurvenues depuis la date du compte de 1781, juſqu'à ce jour.

Si ce dernier tableau ſurpaſſe le premier d'une ſomme égale à-peu-près au *déficit* actuel, l'exactitude du *Compte rendu* acquerra un nouveau degré d'évidence.

En effet, comment pourroit-on dire qu'il y avoit, à l'époque de ma retraite, un *déficit* de cinquante-ſix millions, ou de telle autre ſomme qu'on jugeroit à propos d'indiquer, ſi je prouvois que le *déficit* actuel eſt égal au réſultat de toutes les opérations & de tous les changemens qui ont eu lieu depuis ma ſortie du miniſtere juſqu'à ce jour ? Allons en avant.

PREMIER TABLEAU.

N°. 1. Excédant des revenus ordinaires ſur les dépenſes ordinaires, ſelon le réſultat du *Compte rendu* au Roi en Janvier 1781, *dix millions deux cent mille livres.*

2. Sous pour livre établis au mois d'Août 1781, & augmentation naturelle ſur le

produit de la ferme générale, de la régie des aides & de celle des domaines, *trente-cinq millions sept cent mille livres* (1).

3. Accroissement dans le produit des postes, de la loterie, le marc d'or, les parties casuelles, &c., déduction faite de

---

(1) Voici comment je fais ce compte.

Le produit de la ferme générale étoit porté dans le Compte rendu à . . . L.	126,000,000.
Les deux régies des Domaines & des Aides à quarante-deux millions chacune, ...	84,000,000.
Le Domaine d'Occident donné en régie à la ferme générale, & compris maintenant dans son bail,	4,100,000.
Part du Roi dans les accroissemens; telle qu'elle avoit été portée dans le Compte rendu pour l'année 1781, ...	1,200,000.
Total . . .	215,300,000.
Maintenant le bail des fermes est à . . . . . L.	150,000,000.
La régie des Domaines à . .	51,000,000.
Celle des Aides à	50,000,000.
Total	251,000,000.

Différence en augmentation provenant des sous pour livre & de la bonification des revenus, trente-cinq millions sept cent mille livres.

quelques ſacrifices à la charge du Roi, *trois à quatre millions.*

4. Je dois paſſer ici en accroiſſement fictif des recettes tous les rembourſemens mis en dépenſe dans le *Compte rendu*, puiſque je comprendrai dans le ſecond tableau la ſomme entiere des rembourſemens actuels, *dix-ſept millions trois cent mille liv.*

5. J'avois paſſé dans le *Compte rendu* trois millions pour l'intérêt des loteries établies en 1777 & 1780, dont l'une eſt éteinte, & l'autre ſe trouve compriſe dans la maſſe générale des rembourſemens; c'eſt encore un artice à comprendre dans ce tableau-ci, *trois millions.*

6. Les extinctions viageres pendant les années 1782, 1783, 1784, 1785 & 1786 (celles de 1781 ayant été portées dans le *Compte rendu*), doivent être eſtimées entre *ſept & huit millions.*

7. L'intérêt des anciennes reſcriptions ſuſpendues doit être paſſé ici en diminution de dépenſes, puiſque leur capital eſt rembourſé; c'eſt *deux millions cent mille livres.*

8. Il faut paſſer de même l'intérêt des billets des fermes ſubſiſtant en 1781, *ſept cent mille livres.*

9. Il faut déduire encore l'intérêt des

anciennes actions des Indes, rembourſées pendant cinq années, *deux cent mille livres.*

Récapitulation.

N°. 1. Excédant du *Compte rendu* . . . . . L.	10,200,000
2. Sous pour livre & accroiſſement naturel des produits	35,700,000
3. Autres accroiſſemens .	3,500,000
4. Diſtraction des rembourſemens portés au *Compte rendu*	17,300,000
5. Diſtraction d'un article d'intérêts ſur les loteries . .	3,000,000
6. Extinctions viageres .	7,500,000
7. Intérêts des reſcriptions rembourſées	2,100,000
8. *Idem*, des billets des fermes rembourſés	700,000
9. *Idem*, des actions des Indes rembourſées	200,000
Total des augmentations de revenus & des diminutions de charges annuelles depuis le *Compte rendu*	80,200,000

Nota. On n'a point mis en compte dans ce

tableau les extinctions ſurvenues par les rembourſemens des pays d'Etats, parce que les nouveaux emprunts de ces mêmes pays d'Etats ont excédé la ſomme amortie.

On n'a pas non plus compris dans ce tableau le troiſieme vingtieme, puiſqu'il eſt éteint, & qu'il ne fait plus partie des revenus du Roi; il faut conſidérer les fonds procurés par cet impôt comme un ſecours extraordinaire de quatre-vingt-cinq millions environ.

SECOND TABLEAU,

Contenant les augmentations de charges depuis le Compte rendu *en 1781.*

N°. 1. Rentes viageres conſtituées en Février & Mars 1781, *neuf millions cinq cent mille livres.*

2. Intérêts de l'emprunt du mois d'Octobre 1781, ſur le domaine de la ville, originairement de quinze millions, & porté juſqu'à *vingt-un millions.*

3. Intérêts de l'emprunt de neuf millions environ, fait en Hollande, *quatre cent cinquante mille livres.*

4. L'emprunt viager établi au mois de Février 1782, a été porté conſécutivement à environ *dix-huit millions cinq cent mille livres de rente.*

5. Intérêts de l'emprunt de deux cent millions, ouvert en Décembre 1782, réduit enſuite à moitié, *trois millions.*

Il y a déjà dix-neuf millions de rembourſés ſur cet emprunt; ce qui le réduit à quatre-vingt & un millions, leſquels, à cinq pour cent, feroient quatre millions cinquante mille livres; mais comme je ſuppoſe que le quart de cet emprunt a pu être payé en contrats, dont les intérêts ne ſont plus à la charge du Roi, je n'ai paſſé dans cet article que trois millions.

6. Intérêts annuels attachés à la loterie de vingt-quatre millions, établie en Avril 1783, environ *cinq cent mille livres.*

Nota. L'autre loterie, du mois d'Octobre de la même année, n'ayant point de coupons d'intérêts, ſera compriſe en entier dans les rembourſemens, pour rendre ce compte-ci plus diſtinct.

7. Intérêts de l'emprunt viager fait en Décembre 1783, *dix millions cinq cent mille livres.*

8. Intérêts de l'emprunt de cent vingt-cinq millions, fait en Décembre 1784, déduction faite des capitaux rembourſés, *cinq millions ſept cent cinquante mille livres.*

9. Intérêts de l'emprunt de quatre-vingt millions, fait en Décembre 1785, dont huit millions sont déjà sortis en remboursement ; c'est trois millions six cent mille livres, à quoi ajoutant huit cent mille livres de prime chaque année, c'est en tout *quatre millions quatre cent mille livres.*

10. Intérêts de huit millions de l'emprunt susdit, sortis en remboursement, & qui seront probablement convertis en rentes viageres, selon l'option laissée aux prêteurs, environ *sept cent mille livres.*

11. Intérêts de l'emprunt de trente millions de la ville de Paris, fait au mois de Septembre de l'année derniere, *douze cent mille livres.*

12. Les emprunts des pays d'Etats, depuis l'époque du *Compte rendu*, ont, je crois, passé les capitaux remboursés d'environ quarante millions, ce qui fait en intérêts *deux millions.*

13. Les contrats à quatre pour cent sur l'hôtel-de-ville, donnés en paiement, en indemnités, ou pour d'autres motifs, depuis 1781, probablement soixante millions, & en intérêts *deux millions quatre cent mille livres.*

Nota. Je n'ai sur cet article que des notions très incertaines.

14. La création des Agens de Change, *trois cent mille livres.*

15. Les fonds nouveaux fournis par les Receveurs - Généraux des Finances, les Receveurs des tailles, les nouvelles places de Fermiers - Généraux, les anciens & nouveaux Régiſſeurs des Aides, des Domaines & des Etapes, les Payeurs & Contrôleurs des rentes, les Receveurs-Généraux & particuliers de Paris, les Tréſoriers de la guerre, de la marine, des bâtimens, &c. ſe montent à environ cinquante millions, & en intérêts *deux millions cinq cent mille livres.*

16. Extenſion donnée depuis quelque temps à l'emprunt viager de Mars 1781, *cinq à ſix millions* de rente.

17. L'accroiſſement des anticipations & des emprunts à temps, depuis le Compte rendu, doit être d'environ cent quatre-vingt millions, compris la derniere avance demandée aux Receveurs - Généraux ; je calculerai ces anticipations à cinq & demi pour cent, prix auquel elles peuvent être graduellement réduites, *neuf millions neuf cent mille livres.*

18. Rente aſſurée à la caiſſe d'eſcompte, *trois millions cinq cent mille livres.*

19. Les fonds deſtinés au département de la guerre ſont augmentés, je crois, d'environ *ſeize millions.*

20. Augmentation dans les fonds de la marine, en les supposant fixés à quarante-cinq millions, au lieu que dans le Compte rendu, ces fonds avoient été passés sur le pied habituel avant la guerre, c'est-à-dire, à trente-un millions deux cent mille livres, les pensions comprises ; ce qui réduisoit cette somme à vingt-neuf millions deux cent mille livres, en portant les pensions & les appointemens du Trésorier à la charge du Trésor royal, *quinze millions huit cent mille livres.*

21. Les fonds anciennement destinés aux ponts & chaussées sont, dit-on, augmentés de près de *neuf millions*, à cause de diverses entreprises, & sur-tout en raison des travaux de Cherbourg, le Havre, Dunkerque & Rochefort.

22. Le doublement des charges des Receveurs des tailles qui étoient déjà réunies, le rétablissement des Receveurs-Généraux & des Trésoriers, le retour de leurs anciennes taxations, l'addition faite au traitement fixe des Fermiers Généraux & des Régisseurs, *quatre à cinq millions.*

23. Articles divers, tels que les indemnités, les échanges, les achats de domaine, l'accroissement dans les frais d'administration, la Maison de M. le DAUPHIN,

les ſupplémens à celle de M. le Duc de BERRY, peut-être quelques autres objets tenant à la Maiſon du Roi, les bâtimens, l'accroiſſement ſur les dépenſes appellées imprévues, enfin tout ce que j'ignore, je mets pour l'enſemble de ces articles, & en grande partie par ſimple ſuppoſition, environ *quinze millions*.

24. Les rembourſemens, ſelon la table annexée à l'Edit d'amortiſſement d'Août 1784, devroient ſe monter cette année à quarante millions quatre cent dix mille dix-huit livres; & comme les anciennes reſcriptions (article de trois millions) ont été entiérement rembourſés depuis cette époque, la ſomme énoncée ci-deſſus ſeroit réduite à environ trente-ſept millions quatre cent mille livres; mais, d'un autre côté, l'emprunt de cent vingt-cinq millions, poſtérieur à l'établiſſement de la caiſſe d'amortiſſement, donne lieu cette année à un rembourſement de cinq millions ſept cent cinquante mille livres; & ajoutant à cette ſomme un million, peut-être, pour le rembourſement applicable à quelques emprunts nouveaux de pays d'Etats, je ne verrois en tout que quarante-quatre millions de rembourſemens obligés; mais puiſqu'on doit conclure d'une notification donnée

par M. le Contrôleur-Général aux Bureaux des Notables, que ces remboursemens s'élevent à *cinquante millions*, c'est ainsi que je passerai cet article.

Récapitulation.

N°. 1. Viagers de Février & Mars 1781. . . . L.	9,500,000.
2. Emprunt de la ville de Paris, Octobre 1781 . .	1,000,000.
3. Emprunt de Hollande..	450,000.
4. Emprunt viager de l'Edit de Février 1782	18,500,000.
5. Emprunt de deux cents millions, Décembre 1782..	3,000,000.
6. Loterie d'Avril 1783..	500,000.
7. Emprunt viager fait en Décembre 1783	10,500,000.
8. Emprunt de cent vingt-cinq millions fait en Décembre 1784	5,750,000.
9. Emprunt de quatre-vingt millions fait en Décembre 1785	4,400,000.
10. Viager émanant dudit emprunt	700,000.
11. Emprunt de trente millions fait par la ville de Paris, en Septembre 1786.	1,200,000.
	55,500,000.

Ci-contre. . . .	55,500,000.
12. Emprunt des Pays d'Etats	2,000,000.
13. Contrats à quatre pour cent	2,400,000.
14. Agens de change . .	300,000.
15. Fonds nouveaux fournis par les Receveurs, Tréſoriers, &c.	2,500,000.
16. Augmentation ſur le viager, de l'Edit de Mars 1781	5,500,000.
17. Amticipations.	9,900,000.
18. Rente à la Caiſſe d'eſcompte.	3,500,000.
19. Département de la guerre.	16,000,000.
20. *Idem* de la marine. .	15,800,000.
21. *Idem* des ponts & chauſſées.	9,000,000.
22. Rétabliſſement des charges de finance, augmentations de taxations, &c. . .	4,500,000.
23. Articles divers. . . .	15,000,000.
24. Rembourſemens. . .	50,000,000.
(1) Total.	191,900,000.

(1) On trouvera peut-être que les emprunts faits

Total de ce ſecond tableau, cent quatre-vingt-onze millions neuf cent mille livres;

. . . . . .

---

depuis ma retraite, réunis aux cinq cent trente millions empruntés pendant le cours de mon adminiſtration, forment un capital fort ſupérieur aux douze cent cinquante millions cités dans le Diſcours de M. le Contrôleur-Général, page 20, comme le réſultat général des emprunts qui ont eu lieu *depuis la fin de 1776, juſqu'à la fin de* 1786; mais il y a erreur de plus de trois cens millions dans l'énonciation de M. de Calonne; car les emprunts, pendant ces dix années, ſe ſont montés à quinze cent ſoixante-ſeize millions. *Preuve.*

Emprunt ſous le miniſtere de M. Necker	530,000,000.
Emprunt de la Ville, Octobre 1781.	20,000,000.
Emprunt en Hollande. . . .	9,000,000.
Emprunt de deux cens millions en argent.	75,000,000.
Emprunt viager de 1782, avec ſes ſupplémens, près de . . .	185,000,000.
Emprunts du Clergé en 1782 & 1785.	33,000,000.
Loteries de 1783.	48,000,000.
Emprunt viager de Décembre 1783.	100,000,000.
	1,000,000,000.

D'où déduisant quatre-vingt millions deux cent mille livres,

Il devroit rester en déficit cent onze millions sept cent mille livres, & c'est à peu près le même vuide que M. de Calonne a annoncé dans sa notification aux Bureaux des Notables.

Ainsi, s'il avoit existé un déficit de cinquante-six millions à l'époque de ma re-

Ci-contre.	1,000,000,000.
Emprunt de cent vingt-cinq millions. Décembre 1784. . .	125,000,000.
Emprunt de quatre-vingt millions. Décembre 1785. . . .	80,000,000.
Emprunt de la Ville. Septembre 1786.	30,000,000.
Emprunt des pays d'Etats. . .	40,000,000.
Agens de change.	6,000,000.
Charges de finances. . . .	50,000,000.
Supplément à l'emprunt viager de Mars 1781.	65,000,000.
Accroissemens d'anticipations.	180,000,000.
Total	1,576,000,000.

Les contrats à quatre pour cent sur l'Hôtel de Ville, donnés en paiement, ne sont pas compris dans cette somme, non plus que les soixante-dix millions empruntés par la caisse d'Escompte; cette derniere opération est postérieure à l'année 1786.

traite, le déficit actuel devroit être plus considérable de cette même somme.

L'on voit donc que le Compte rendu de 1781 se réunit également & à l'état présent des Finances, & au compte de 1776.

Ce double rapport, on ne sauroit trop le répéter, n'est point démontré avec une précision exacte; mais il est appuyé sur des notions bien suffisantes pour renverser de fond en comble le plan d'attaque de M. de Calonne.

Il est vraiment extraordinaire d'avoir à soutenir les vérités d'un compte par des vraisemblances; il est pénible d'avoir à se livrer au travail d'une pareille défense: mais il est heureux pour moi d'avoir suivi d'assez près les affaires, & d'en avoir assez bien conservé la trace, pour être en état de former la chaîne de calculs que je viens de développer, & pour retrouver les vestiges de la vérité à travers l'obscurité des temps, & malgré l'éloignement où je suis aujourd'hui du centre des affaires. Grande leçon pour les administrateurs, grand avertissement pour les engager à regarder la morale & la vérité comme le seul appui qui ne foiblit jamais. Combien de gens disoient, lors du *Compte rendu*: « Quand ce

» Compte ne ſeroit pas exact, on devroit » encore de la reconnoiſſance au Direc- » teur des Finances d'une idée abſolu- » ment nouvelle dans un pays monarchi- » que, & qui a eu une influence ſi im- » portante ſur le crédit & ſur ſa durée ». Quel n'eût pas été mon chagrin aujourd'hui, ſi j'euſſe adopté une ſemblable politique ! Je me trouverois ſeul en cet inſtant, & mépriſé du Roi même, à qui j'aurois fait un pareil ſacrifice de mes devoirs ; mais non, je ne l'ai pas fait, mais non : en ſervant bien le Roi & l'Etat, je me ſuis aſſez reſpecté, pour n'avoir laiſſé aucune priſe aux efforts de la haîne. Cependant, je l'avoue, je ne prévoyois pas cette ſuite d'inimitiés ; je ne prévoyois pas que le prix d'un zele ſans bornes fût d'avoir à combattre contre des attaques formées au bout de pluſieurs années, & à cette diſtance où les connoiſſances de détail, néceſſaires à votre défenſe, ſont le plus ſouvent échappées de votre mémoire. Je ne prévoyois pas que, pour un peu de réputation acquiſe uniquement par l'exercice & l'amour de ſes devoirs, on fût pourſuivi ſi longtemps. Je ne prévoyois pas que, pour quelques amis dont on ſeroit uniquement redevable à l'élévation de leur propre ca-

ractere, on fût si long-temps un objet de trouble & d'inquiétude. Ah ! laissez-moi dans l'obscurité dont vous m'avez enfin appris à connoître l'avantage ; il ne me reste plus trop de temps pour jouir du soir de la vie : l'amour du bien public, le dévouement dont ce sentiment rend susceptible, demeurent au fond de mon cœur ; mais aucune de mes pensées ne me conduit vers ces objets d'ambition & de puissance qui vous paroissent si beaux ; & mes regards ne se portent plus vers ce théatre éclatant dont vous gardez avec tant d'émotion toutes les avenues. Ne perdez donc point en vaines passions les momens que vous devez tout entiers à l'étude & à la défense des précieux intérêts qui vous sont confiés : on les trouve bien courts, ces momens, quand on les rapporte à une si grande tâche. Servez bien le meilleur des Princes ; soyez jaloux de l'estime de la plus généreuse des Nations, & soyez sûr que c'est par de grandes vertus, & non par de petites censures, qu'on peut effacer ses rivaux.

APPENDIX.

J'AI annoncé que je répondrois ici à quelques objections de détail contenues dans un Mémoire particulier.

Objection. On a passé dans le Compte rendu quatre millions cent mille livres pour le droit du domaine d'Occident, donné en régie à la Ferme générale ; ce droit ne rapportoit pas cette somme, ni près de là, pendant la guerre.

Réponse. Le droit du domaine d'Occident est l'impôt que le Roi leve à l'arrivée des denrées des Colonies ; eût il été raisonnable de prendre pour base de son produit ordinaire, un résultat qui étoit l'effet du découragement des Armateurs ? Un tel état de choses ne pouvoit pas être considéré comme durable, au milieu même de la guerre ; & si l'on avoit pris le droit du domaine d'Occident à ferme pour dix ans, au prix porté dans le Compte rendu, la spéculation eût été très-avantageuse, puisque l'accroissement survenu depuis la paix, auroit amplement dédommagé de deux années de guerre.

Objection. Pourquoi a-t-on passé le Centieme denier dans le Compte rendu, à l'article des parties casuelles, puisque ce droit, montant à huit cent mille livres, avoit été racheté pour huit ans?

Réponse. Un droit engagé pour un temps, ne peut pas être effacé entiérement des revenus du Roi. Je fus embarrassé cependant sur la maniere dont il falloit présenter cet objet, & je crus saisir le point de raison en plaçant le droit du Centieme denier parmi les recettes ordinaires, & en comprenant dans l'article 29 des dépenses, trois cent quarante-huit mille cinq cens livres pour l'intérêt, à cinq pour cent, du capital que le Roi avoit reçu des propriétaires d'offices qui avoient racheté ce droit pour huit années. Je n'ai point laissé ignorer dans le Compte rendu, le parti mitoyen que j'avois adopté, & chacun a pu l'apprécier selon sa maniere. A quelles misérables chicanes il faut répondre!

Objection. Il ne devoit y avoir de Don gratuit du Clergé qu'en 1785, pourquoi donc avoir compris dans le chapitre des recettes un article de trois millions quatre cent mille livres relatifs à ce même don?

Réponse. Un don gratuit de seize à dix-huit millions assuré tous les cinq ans, ne devoit-il entrer pour rien dans les revenus du Roi? Un proprié-

taire qui couperoit ses bois tous les cinq ans ; ne pourroit-il pas présenter ce gage à ses créanciers ? C'est donc avec juste raison que dans l'état des finances de SA MAJESTÉ j'ai mis en compte le cinquieme du don gratuit du Clergé.

Objection. Les intérêts & les frais d'anticipation portés pour cinq millions cinq cent mille livres dans le Compte rendu, n'étoient pas estimés assez haut, puisque cette dépense s'est élevée à deux ou trois millions de plus en 1780.

Réponse. Je ne saurois discuter cette derniere allégation, parce qu'elle ne peut être vérifiée que par une multitude de détails dont je n'ai pu conserver la mémoire. Je suis véritablement placé dans une position désavantageuse pour la controverse à laquelle je me livre de moi-même ; car toutes les fois que les objections sont indirectes, & ne peuvent pas être résolues par les pieces justificatives du Compte rendu, je suis obligé, pour les réfuter, de recourir à des raisonnemens & à des souvenirs. La négociation des anticipations pendant les premieres années de la guerre, ne coûtoit que cinq & demi pour cent, parce que j'avois contenu l'intérêt à quatre & demi pour cent, & que j'étois venu à bout de ne payer qu'une commission par année, au-lieu de deux, trois, & quatre que souvent on avoit accordées

dans les temps où les bornes du crédit obligeoient à négocier des effets d'une échéance peu éloignée ; car à chaque négociation on avoit une commission d'un pour cent à bonifier. La distribution inconsidérée des billets du Trésorier de la Marine, distribution faite à mon insu, me contraignit à élever de demi pour cent l'intérêt des négociations du Trésor royal, & alors les anticipations revinrent à six pour cent, la commission comprise. Je ne doutois pas de pouvoir les réduire à cinq pour cent à la paix ; ainsi, pour évaluer la dépense ordinaire des rescriptions dans le Compte rendu, je pris un parti mitoyen, & je la fixai à cinq & demi pour cent. Quant à la mesure des rescriptions, je m'étois imposé pour regle, de ne pas m'écarter d'une somme de cent millions ; & lorsque l'empressement du Public ou d'autres motifs me forçoient quelquefois à passer ma limite, je ne considérois pas cet excédant comme une ressource constante, & je tâchois de le convertir dans des effets à trois ou quatre mois, avec lesquels j'étois seulement dispensé d'entretenir au Trésor royal une trop forte somme d'argent effectif. Il faut nécessairement, en temps de guerre, user de tous ces moyens, si l'on veut soutenir le crédit dans une continuelle activité. Les anticipations au moment du Compte rendu, se montoient

à cent dix-neuf millions, dont partie avoit été remplacée comme je viens de l'expliquer ; & comme les levées extraordinaires pour 1781 devoient surpasser, & surpasserent en effet de beaucoup les besoins de l'année, l'on auroit pu d'un moment à l'autre diminuer ces anticipations. Il étoit donc raisonnable de ne les comprendre dans le Compte rendu, que pour le capital ordinaire de cent millions, lequel, à cinq & demi pour cent, faisoit cinq millions cinq cent mille livres. Je retrouve la plupart de ces notes au bas de l'état justificatif dressé par le premier Commis des finances, chargé particuliérement de cette manutention.

Objection. Pourquoi n'a-t-on porté que trois millions pour les loteries de 1777 & 1780, tandis que cette dépense devoit être de quatre millions six cent vingt-trois mille livres en 1781?

Réponse. L'explication qu'on demande se trouve dans le Compte rendu, article 22. Il n'y avoit point d'intérêt attaché aux deux loteries de 1777 & 1780; cet intérêt étoit confondu dans les remboursemens dont la quotité n'étoit pas la même chaque année ; & la loterie de 1777 devoit être entiérement liquidée en 1785. Ces circonstances, propres à faire naître de la confusion dans le plan du Compte de 1781, me déterminerent à éva-

luer le capital avec lequel les deux loteries auroient pu être éteintes à l'époque du Compte rendu, & je compris l'intérêt de ce capital dans le chapitre des dépenses annuelles. Il n'est point d'article un peu mixte & hors de la regle commune, qu'on ne puisse présenter sous différentes formes; mais toutes les fois qu'on explique la nature d'une recette ou d'une dépense, toutes les fois qu'on indique en même temps les motifs qui déterminent à passer cet article en compte de telle ou de telle maniere, il n'y a qu'une partialité décidée qui puisse fonder là-dessus un sujet de censure. C'étoit l'instruction des créanciers de l'Etat, des capitalistes & des prêteurs, qu'on avoit en vue dans la publicité du Compte rendu; & cette instruction étoit complette toutes les fois qu'il n'y avoit rien de dissimulé ni de mystérieux dans la composition des états qui devoient régler leur opinion.

Objection. Les fonds ordinaires de la Marine n'étoient pas portés assez haut.

Réponse. On a dit dans le Compte rendu, qu'on prenoit pour règle la somme destinée à ce département avant la guerre, & l'on a ajouté qu'un supplément seroit probablement nécessaire si le Roi vouloit donner à ses établissemens de Marine une plus grande étendue qu'ils n'avoient eue précédemment;

cédemment ; mais on a ajouté que ce ſupplément ſeroit peut-être balancé par les économies dont le département de la guerre ſeroit ſuſceptible. Etoit-il poſſible de s'expliquer plus clairement à l'époque du Compte rendu ?

Objection. Les dépenſes imprévues étoient évaluées trop bas à trois millions, les anciens Contrôleurs-Généraux ne paſſoient jamais moins de ſix millions pour cet article, & pluſieurs les eſtimoient à dix.

Réponſe. Ils pouvoient avoir raiſon & moi auſſi ; ce n'eſt même que graduellement & par la perfection de l'ordre, que je me ſuis cru autoriſé à évaluer ces dépenſes à une ſomme modique. Au reſte, ce n'eſt pas à trois millions que je les ai réduites, puiſque je dis expreſſément dans le Compte rendu que cette ſomme étoit indépendante des débets & des recettes imprévues, objets de quelque importance quand, ſelon le ſyſtême que j'avois adopté, l'on a ſoin d'entretenir le tréſor royal dans une grande abondance, & qu'on le met ainſi en état de gagner pluſieurs eſcomptes : le Roi, par l'établiſſement d'une ſeule adminiſtration en remplacement des quarante-huit Receveurs-Généraux, s'étoit auſſi aſſuré des jouiſſances de fonds qui appartenoient auparavant à ces mêmes Receveurs. Je dois ajouter que dans une maſſe conſi-

dérable de dépenſes compoſées en grande partie d'intérêts & de rentes d'une création nouvelle, on fait toujours le ſervice avec moins de fonds que les états exacts ne ſemblent exiger; & cependant c'eſt d'après ces états exacts que toutes les parties de dépenſes ont été portées dans le Compte rendu. Enfin l'article des dépenſes imprévues, ſur lequel chacun croit avoir des droits, eſt le ſeul que je n'aurois jamais voulu élargir en apparence, afin de me tenir toujours en état de défenſive.

Il faut encore remarquer que chaque département, dans les fonds qui lui ſont aſſignés, a de quoi ſatisfaire aux dépenſes imprévues qui le concernent, à moins que ces dépenſes ne ſoient du nombre de celles qui tiennent à des événemens extraordinaires; & dans le département même des finances, il y a encore des fonds réſervés ſans deſtination pour de certaines parties principales; c'eſt ainſi que parmi les charges de la recette générale, qui ſe montoient à vingt-neuf millions dans le Compte rendu, il y avoit douze cent mille livres miſes à part pour des beſoins inconnus, indépendamment des ſommes employées au ſoulagement des contribuables, à des travaux de charité, & à diverſes diſpoſitions variables, déterminées par MM. les Intendans.

Objection. N'y auroit-il pas eu des charges de finance à rembourſer à l'époque de l'appurement définitif du compte des différens propriétaires de ces charges? pourquoi n'en avez vous pas fait un article dans le Compte rendu?

Réponſe. Les intérêts au denier vingt du capital des charges ſupprimées étoient paſſés en dépenſe dans le Compte rendu, article 21. Ainſi, lorſqu'à meſure de la reddition des comptes il y auroit eu quelques millions à rembourſer, le Roi, en les empruntant, n'auroit payé qu'un intérêt équivalent à celui dont il ſe ſeroit libéré; ainſi l'état des revenus & des dépenſes ordinaires ſeroit reſté dans les mêmes proportions. Je dois même obſerver que j'avois porté dens le Compte rendu l'intérêt du capital entier des charges de finances ſupprimées, quoique sûrement une grande partie de ce capital auroit été compenſé par les deniers du Roi qui étoient entre les mains des comptables.

Objection. N'y avoit-il pas, en 1781, des dettes en arriere dans la Maiſon du Roi? & celles-là, ne falloit-il pas les comprendre dansle Compte rendu?

Réponſe. Les ſeules dettes de ce genre non encore liquidées, concernoient le département du garde-meuble & celui des bâtimens, & elles ne

formoient enſemble qu'une ſomme d'environ vingt millions ; mais c'étoit en raiſon du crédit onéreux exigé des fourniſſeurs & des entrepreneurs, que les fonds deſtinés à ces deux départemens avoient été réglés : ainſi, à moins de nouvelles diſpoſitions ordonnées par le Roi, le paiement de la dette arriérée auroit donné lieu à une réduction dans la ſubvention annuelle de la finance; & en ſuppoſant qu'à la paix on eût emprunté le capital de cette dette à cinq ou ſix pour cent, les rapports entre les dépenſes & les revenus ordinaires n'auroient point été changés. On s'étoit même procuré un bénéfice annuel, en éteignant les dettes des autres départemens, déduction faite de l'intérêt des fonds employés à cette liquidation.

Objection. Les rentes ſur l'Hôtel-de-Ville étoient arriérées de trois mois ; il en auroit coûté vingt millions, en 1781, pour les mettre au courant : pourquoi ne pas comprendre cette ſomme dans le Compte rendu ?

Réponſe. Une telle dépenſe, lors même qu'elle auroit été réſolue en 1781, n'auroit jamais pu être placée dans le rang des dépenſes ordinaires, puiſque c'étoit une diſpoſition de fonds qui ne devoit avoir lieu qu'une fois, & qu'il auroit fallu placer par conſéquent dans le rang des dépenſes extraordinaires & momentanées. Au reſte, ſans criti-

quer en aucune maniere le parti qu'on a pris de payer les trois mois de rente en arriere, je ne sais si j'aurois proposé au Roi cette disposition, tant que je n'aurois point senti le besoin de donner une impulsion nouvelle au crédit, puisqu'en mettant à part une pareille considération, j'aurois dû examiner s'il valoit mieux faire une dépense extraordinaire de vingt millions en faveur des rentiers, plutôt qu'au soulagement des contribuables, plutôt qu'à l'encouragement du commerce & de l'agriculture, plutôt qn'à des constructions de canaux, de prisons & d'hôpitaux, ou à d'autres objets essentiels d'administration. Enfin, soit pour compléter la réponse à cet article, soit pour éloigner toute espece de chicane, il est temps de rappeller qu'à l'époque du Compte rendu, le Roi étant assuré de dix-huit cent cinquante mille livres d'extinctions annuelles, qui auroient pu représenter chaque fois, au denier vingt, un capital de trente-sept millions; une telle ressource étoit suffisante pour suppléer à quelque dépense extraordinaire, inconnue ou incertaine à l'époque du Compte que je rendis au Roi.

J'ai rassemblé ici les objections que j'ai vu répandues dans plusieurs écrits anonymes, & toutes celles encore qui sont contenues dans un mémoire fait par un homme à qui l'on avoit remis les di-

verſes inſtructions néceſſaires pour dreſſer un plan de chicane, & qui s'étoit adonné à cette diſcuſſion avec un ſentiment de paſſion preſque ridicule par ſon exagération. Cependant je crois avoir démontré qu'aucune des objections ſorties de tant d'atteliers, ne peut ſupporter l'épreuve de la vérité & de la raiſon.

Je finirai par une obſervation très-réelle : c'eſt qu'avec un eſprit différent on eût été tout auſſi-bien fondé à me reprocher de n'avoir pas rendu compte de l'état des finances en 1781, ſous le jour le plus propre à en donner une opinion avantageuſe. On m'eût dit : Pourquoi eſtimer les penſions plus haut qu'elles ne ſe ſont élevées à la fin des réunions & des examens que vous aviez vous-même propoſés à Sa Majesté? Pourquoi évaluer la part du Roi dans les bénéfices des fermes & des régies, à douze cent mille francs, tandis qu'elle a produit davantage dès la premiere année? Pourquoi ne pas faire mention de l'augmentation certaine de pluſieurs autres revenus du Roi? Pourquoi compter parmi les charges annuelles, pluſieurs dépenſes dans les provinces, ordonnées ſimplement pour un temps, & dont le remplacement par d'autres étoit encore indécis? Pourquoi mettre en dépenſe l'intérêt à cinq pour cent de toutes les charges de Receveurs & de Tréſoriers ſuppri-

més, tandis qu'il étoit évident que les fonds reſtés entre leurs mains auroient acquitté une partie de cette dette ? Pourquoi ne pas convertir en capital les extinctions annuelles de rentes, afin d'étaler ainſi davantage la richeſſe de l'Etat ? Pourquoi ne faire paroître d'aucune maniere l'argent comptant du tréſor royal ? Pourquoi claſſer les rembourſemens dans le rang des dépenſes ? Pourquoi comprendre ſur-tout dans un tableau compoſé des différentes charges annuelles, la partie de ces remboursemens qui devoit ceſſer en peu de temps ? Pourquoi..... Pourquoi..... &c. &c.

Je dois finir ici cette diſcuſſion faſtidieuſe ; & je puis aſſurer que ſi elle n'avoit pas été liée naturellement à l'inculpation vague, mais inouie, dont je devois me défendre, j'aurois mieux aimé encourir l'opinion de m'être trompé de trois ou quatre millions dans l'enſemble du Compte rendu, que d'arrêter l'attention publique ſur tant de critiques ſi peu importantes & ſi mal fondées.

F I N.